

Veille laïque

Septembre 2023

Au Kurdistan iranien



Pas mollah sur la fête	2
Port du voile sur les terrains de foot : "Les Hijabeuses" poursuivent leur combat "inclusif" avec Sephora	3
Abaya : Nouvelle décision claire du Conseil d'État ! - <i>Ligue Internationale des Femmes</i>	4
Le bâillon de l'abaya – <i>Raphaël Enthoven</i>	5
Le dur des lamentations	6
Marseille : Emmanuel Macron à la messe du pape, est-ce une entorse à la laïcité ?	8
La subvention très papiste du Marseillais Muselier	9
Visite du pape : Emmanuel Macron va à Marseille, pas en France - Mezetulle/Blog de <i>Catherine Kintzler</i>	10
Ma vie de prof laïque !	11
Une rupture impardonnable avec la tradition d'une gauche laïque et républicaine - <i>Gilbert Abergel</i>	15
L'école n'est pas un « sujet régalien », c'est le fondement de la République – <i>Natacha Polony</i>	16
En Belgique, le Parti socialiste désavoue la laïcité et enterre l'égalité et l'émancipation – <i>Nadia Geerts</i>	17
L'islamophobie fait vendre" : quand Mathilde Panot piétine la laïcité et le féminisme	18
Interdiction de l'abaya : décryptage laïque ! – <i>Guylain Chevrier</i>	19
A Ploërmel, cinquante ans de guerre contre l'enseignement public	21
Samuel Paty : un procès pour les responsables	23
Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski - <i>Aline Girard</i>	25
Le premier sujet dans les quartiers, c'est l'éducation	27
Défendre le fragile équilibre de la laïcité	29
Rien ne justifie qu'Emmanuel Macron assiste à une messe au Vélodrome » - <i>Jean-Noël Jeanneney</i>	30
<i>Ailleurs dans le monde</i> : Le Liban pris au piège du confessionnalisme	32
Convaincre les jeunes que la laïcité est la condition de la liberté - <i>Philippe Guittet</i>	35
JO de Paris 2024 : une porte-parole de l'ONU critique l'interdiction du hidjab	38
Hier comme aujourd'hui, les rencontres des présidents et du pape relèvent de la politique	39
Le chanoine de Latran Macron confond laïcité et œcuménisme (2017)	40
Écoles hors contrat : les territoires perdus de l'Éducation nationale (2022)	41
Contre le déni – <i>Gilles Kepel</i>	44

Pas mollah sur la fête

A.-S. M. – Le Canard Enchaîné – 6 septembre 2023

Un anniversaire, ça se fête, pas vrai ? En Iran, le régime se prépare donc le plus sérieusement du monde au premier anniversaire de la mort de la jeune Kurde Mahsa Amini, le 16 septembre. Elle n'avait que 22 ans et avait laissé dépasser quelques mèches rebelles de son foulard. On connaît la suite.

Un anniversaire réussi, ça ne s'improvise pas. Des semaines qu'on s'active dans tout le pays. Des travaux sont en cours autour de la tombe de la jeune femme, pour la rendre moins accessible. Dimanche, les autorités ont interdit l'accès à un parc aquatique qui avait permis à des femmes d'entrer sans voile. La chaîne BBC Persian, diffusée à Londres, a révélé que plusieurs centaines de magasins et restaurants avaient été fermés pour non-respect du port du voile.

Désormais, la répression touche même les familles de condamnés. Pour ceux qui ne veulent vraiment pas comprendre, on a sorti la corde. Selon l'ONG Iran Human Rights, basée en Norvège, plus de 500 personnes ont été exécutées depuis le début de l'année.

Les mollahs planchent aussi sur un projet de loi dont l'existence a été révélée par la chaîne américaine CNN. C'est du travail de pro, avec pas moins de 70 articles permettant un renforcement des peines encourues par toutes ces impudiques et annonçant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour identifier celles qui sortent en cheveux et leurs complices. Ils sont comme ça, les mollahs, très à cheval sur la légalité !



**Port du voile sur les terrains de foot :
"Les Hijabeuses" poursuivent leur combat "inclusif"
... avec Sephora**

Marketing communautaire

Lucas Planavergne – Marianne – 12 septembre 2023

Sur Instagram, la célèbre chaîne de produits cosmétiques a publié une vidéo faisant la publicité du collectif de footballeuses, qui milite contre l'interdiction du voile islamique sur les terrains. Conséquence ? Des internautes réclament désormais à la marque d'autoriser ses vendeuses à garder leur foulard...

Le Conseil d'État s'est prononcé le 29 juin dernier : la Fédération française de football (FFF) peut bel et bien interdire le port du voile sur les terrains, au nom du principe de laïcité. Mais cette décision n'a pas découragé Sephora... Ce lundi 11 septembre sur son compte Instagram, la célèbre chaîne de produits cosmétiques a partagé une vidéo promotionnelle en compagnie des « Hijabeuses », ce collectif de joueuses – affilié à l'association « Alliance citoyenne » – qui milite depuis 2020 pour que les sportives musulmanes puissent garder leur foulard pendant les matchs. « *Rencontre avec [...] ces femmes qui prônent le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et de combativité, et l'inclusion* », peut-on lire dans la description du clip, ayant récolté plus de 12 000 *likes* (mention « j'aime ») en seulement quelques heures.

La séquence se fonde d'abord sur le témoignage de Kadija, une conseillère clientèle d'origine malienne, âgée de 26 ans. « *J'ai commencé le foot parce que j'aimais bien me donner, j'aimais bien d'être dans une équipe. Ça rassemble énormément. Je n'ai pas vraiment fait de foot en club, parce que je ne me sentais pas à ma place* », explique la jeune femme sur un fond musical mélodramatique, le tout en train de se maquiller devant sa glace, vidéo Sephora oblige.

S'ensuivent d'autres confidences de « Hijabeuses », qui vantent toutes les bienfaits de leur collectif. « *Je me sens à l'aise avec ce groupe, parce que je retrouve des filles qui ont le même combat que moi* », « *Elles m'ont aidé à gagner en maturité et à comprendre mes droits* » ou encore « *Elles vont beaucoup me soutenir dans tout ce que j'entreprends* », assurent-elles dans la publicité. Et de marteler : « *C'est inclusif, il y a des femmes non-musulmanes comme des femmes musulmanes.* » Nous voilà rassurés !

GRAND CLASSIQUE

Sephora n'est pas la première entreprise à user de telles techniques commerciales, loin de là. Dès 2017, Nike annonçait la mise en vente prochaine de sa gamme de « hijab de sport » – c'est d'ailleurs ce modèle que portent « Les Hijabeuses ». Quelques mois plus tard, c'était au tour de Decathlon de proposer une version « running » du vêtement religieux, avant de faire machine arrière devant les nombreuses réactions politiques et citoyennes.

Cette fois encore, la publication n'est pas passée inaperçue. Assa Traoré, sœur d'Adama Traoré et désormais figure des mobilisations antiracistes, n'a pas manqué de glisser un cœur sous la publication : il faut dire qu'elle est homonyme du seul flochage apparent dans la vidéo (celui du maillot de Kadija). Des appels au boycott sont également visibles dans les commentaires, mais ils sont devancés par des demandes d'internautes, qui se sont empressés d'embrayer sur la stratégie de communication de la marque de cosmétiques. « *Domage que vous sachiez utiliser l'image des femmes voilées pour faire des likes sur les réseaux, mais lorsque l'une d'entre elles veut postuler et travailler chez vous, elle a obligation de retirer son voile* » ou « *Cool maintenant ça serait bien de voir des employées voilées à Sephora* », peut-on effectivement lire en tête des réactions. Les revendications communautaires, vrai revers de la médaille ?

LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

Association créée par Simone de Beauvoir
6 Place Saint-Germain des Prés, 75006 Paris
site www.ldif.asso.fr;

Paris, le 7 septembre 2023

COMMUNIQUE

Abaya : Nouvelle décision claire du Conseil d'État !

Après les décisions sur le burkini dans les piscines, sur le hijab sur les terrains de foot, le Conseil d'État prend une nouvelle fois une décision claire en rejetant la requête déposée par l'association Action Droits des Musulmans (ADM) dans laquelle était demandée la suspension de l'interdiction du port de l'abaya à l'école.

Les plaignants avaient osé invoquer une « atteinte aux droits de l'enfant », alors que le port de l'abaya est en soi une atteinte à ces droits par l'enfermement du corps des filles dans une prison de tissus qui limite les mouvements, par la stigmatisation de leur corps censé être totalement sexualisé, par l'apprentissage de leur séparation des autres camarades et de la remise en cause de la loi commune.

Le Conseil d'État a rejeté la demande des plaignants, considérant que le port de l'abaya (ou du qamis) était bien, selon les termes de la loi de 2004, « la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse ».

Il faut maintenant que les personnels de l'Éducation Nationale soient soutenus dans l'application de la règle commune.



La Ligue du Droit International des Femmes

Le bâillon de l'abaya

Raphaël Enthoven – Franc-Tireur – 6 septembre 2023

Imagine-t-on un cours de philo devant des élèves en abaya ? Que leur apprend-on ? Jusqu'où peut-on aller trop loin ? Nietzsche, par exemple : « *Ne setons-nous rien encore de la décomposition divine ? Les dieux aussi se décomposent ! Dieu est mort ! Dieu reste mort ! Et c'est nous qui l'avons tué ! Comment nous consolerons-nous, nous, les meurtriers des meurtriers ? Ce que le monde a possédé jusqu'à présent de plus sacré et de plus puissant a perdu son sang sous notre couteau...* »

Quel professeur est assez fou pour enseigner l'essentiel du *Gai Savoir* § 125 sur la « mort de Dieu » devant des élèves si pieuses qu'elles tiennent à le lui montrer ? Et que dira-t-on, à l'inverse, du génial philosophe si l'on évacue ce sujet central ? Voltaire ? L'islam ou le « mahométisme » est né, selon lui, dans « *un peuple de brigands* » qui « *voulut attirer tout à lui, et se crut fait pour dominer* ». De là une religion prosélyte et austère (qui prive de vin, qui impose le jeûne, la circoncision et un pèlerinage « *au milieu des sables arides* ») dont le prophète a excité l'enthousiasme et la rage pour des raisons politiques. Et Voltaire de préciser : « *Par l'unicité de sa foi, l'Islam eût été une religion pure et belle, si on n'y avait pas ajouté que Mahomet est son prophète.* » Quel professeur lira cela devant des élèves qui poussent la piété jusqu'à s'ensevelir ?

Marx ? « *La religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit de conditions sociales d'où l'esprit est exclu. Elle est l'opium du peuple. L'abolition de la religion en tant que bonheur illusoire du peuple est l'exigence que formule son bonheur réel.* » Comment aborder cette question, comment examiner le projet de purger l'humanité du démon religieux devant des élèves en abaya, sans avoir le sentiment, à tous égards, de risquer sa tête ? D'ailleurs, qui le fait ? Quel professeur téméraire ose faire découvrir tous ces textes à une classe dont les élèves sont ainsi accoutrées ? Avant d'être un vêtement informe, l'abaya est un bâillon à profs.

La laïcité n'est pas seulement « *la liberté de croire ou de ne pas croire* », comme l'annoncent les partisans de tous les accommodements. La laïcité, c'est la séparation des Églises et de l'État, et c'est la liberté de conscience. Or c'est cette dernière qui est en jeu avec ce funeste vêtement. Car pour être bien formé, pour avoir les mêmes chances que les autres, pour acquérir les mêmes savoirs et les mêmes compétences, et pour apprendre à penser, un élève doit, en ce lieu, mettre de côté tout ce qu'il croit.

On n'arrive pas à l'école bardé de ses convictions mais délesté de ses convictions, de manière à accueillir un autre savoir que nos certitudes. Il ne choque personne que, temporairement, un enfant n'ait pas les mêmes droits qu'un adulte. Il n'est pas indécent qu'avant la majorité l'éventail de ses choix soit un peu réduit. Pourquoi devrait-il en être autrement à l'école ? Pourquoi l'école seule – qui fait face à la fois aux parents et à Instagram – serait-elle tyrannique en fixant des règles ? Ne voyez-vous pas le piège ? L'interdiction de l'abaya est une question de survie pour l'école républicaine. ■



Médine : Le dur des lamentations

Anne-Sophie Mercier – Le Canard Enchaîné – 13 septembre 2023

Le rappeur havrais nie l'évidence de ses dérapages antisémites et se pose en victime du "racisme étatique".

C'est un grand moment d'émotion. Dans son dernier numéro, « L'Humanité Magazine », C'est un grand moment d'émotion. Dans son dernier numéro, l'Humanité Magazine » journal peu suspect de la moindre accointance avec l'antisémitisme, donne la parole au rappeur Médine, qui, après les universités d'été des Verts et de LFI, se produira à la Fête de l'« Huma », et à Bilal Hassani, jeune chanteur star de la mouvance LGBT. Et c'est là qu'on découvre la triste vérité. Médine souffre. On n'a rien compris si on ne sait pas ça. Il souffre du « racisme étatique », de toute cette haine qui s'abat sur les « quartiers », donc sur lui, bien sûr. Il ne supporte plus ceux qui « stigmatisent et fragmentent notre société » et confie à Bilal Hassani : « Nous sommes frères de douleur, pour longtemps. »

Apparemment, être Médine, c'est pas de la tarte. On imagine que cette douleur est ancienne, car, sur les réseaux sociaux, on le voit en famille dans des lieux paradisiaques où il enchaîne festins et virées en hélico. Que ne ferait-on pour oublier ! A l'âge de 20 ans, ce natif d'un quartier populaire du Havre sort son premier album. Rapidement remarqué en raison de son talent, il ne cesse, ensuite, de travailler. Les communistes locaux lui donnent des coups de main, le conseil régional de Normandie, dirigé par le centriste Hervé Morin, subventionne généreusement un documentaire tout ce qu'il y a d'hagiographique, « Médine Normandie », diffusé sur France Télévisions.

En 2012, l'artiste cosigne un livre avec le spécialiste de la géopolitique Pascal Boniface. Ce dernier se permet d'envoyer une lettre ouverte à Edouard Philippe, déjà maire du Havre, pour s'indigner de ce que son protégé, qui n'a que 29 ans, ne soit pas suffisamment considéré par l'édile.

Tout à l'ego

« Est-ce parce qu'il s'appelle Médine et qu'il est musulman ? » s'agace Boniface, rappelant que les éditions Nathan avaient jugé bon, oups, de présenter dans un manuel d'histoire un de ses textes sur les événements d'octobre 1961. Quand la rencontre avec Philippe a enfin lieu, le jeune rappeur s'offusque de devoir se présenter : « Je doute que lui-même fasse rayonner l'image du Havre comme je peux le faire dans mes concerts. » Le cœur saigne, mais les chevilles vont bien, merci. En août dernier, le club de foot du Havre l'a mis en vedette pour fêter son retour en Ligue 1. C'est dur, tant de stigmatisation.

C'est sans doute en raison de ses nombreuses souffrances que Médine a fréquenté assidûment des personnalités comme Dieudonné, Kemi Seba, les frères Ramadan ou l'association « controversée » Havre de savoir. Entre réprouvés, on se serre les coudes.

A vrai dire, il n'en a pas loupé une, mais il a toujours une explication. Dieudonné, qu'il a défendu mordicus ? Il n'a pas compris. La quenelle, geste ouvertement antisémite ? « Je mesuis trompé sur sa signification. » Le soutien à Kemi Seba, suprémaciste noir pathologiquement antisémite, proche des mouvements nazis et islamistes, multicondamné pour incitation à la haine raciale ? Il a assisté à son meeting et prévu un concert avec lui « dans une démarche de chercheur ». Tariq Ramadan ? Après avoir clamé : « Dans ma carrière et ma construction, Ramadan a joué un rôle déterminant », il n'en parle plus, bye-bye, du balai. Quant à l'association Havre de savoir, proche des Frères musulmans, qui a travaillé avec l'imam Hassan Iquioussen, expulsé de France en raison de ses discours

haineux, il tâche aujourd'hui de faire oublier qu'il en fut l'ambassadeur. Ah bon, on se connaît?

Maladroit dans ses bottes

Il y a les amis, et il y a les mots. Médine a de l'aisance, il s'enorgueillit à juste titre de bien écrire, mais voilà que parfois il ne saisit plus ce qu'il dit. La douleur fait perdre les pédales, c'est connu. « Commerce de l'Holocauste » ? Silence radio. « Tarlouze », utilisé pour décrire le musulman européen intégré ? « Ce terme est maladroit. » Pas injurieux, pas homophobe, encore moins vulgaire, simplement « mala droit ». Tout comme est « mala droit » le jeu de mots que n'aurait pas désavoué Le Pen père sur l'essayiste Rachel Khan. « ResKHANpée » ? C'est bien simple, il a « sur-réagi », n'ayant absolument pas mesuré la « charge émotionnelle et historique du mot ». Rachel Khan s'amuse de ce curieux mea culpa : « Je suis l'incarnation de tout ce qu'il ne supporte pas : femme, libre, métisse, à la fois juive et musulmane de par mon histoire. Les gens comme lui pensent que ma couleur leur appartient. Quand on leur dit non, ça les rend fous. »

Dans la France de ses rêves, on n'admet « ni marinière, ni baguette, ni béret », bref, rien de ce qui ressemble à la moindre altérité. Il se plaint pourtant de ceux qui « stigmatisent et fragmentent ». Rompant un long silence, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, a qualifié ses propos et son attitude de « très problématiques ». C'est vrai que, même pour un « frère de douleur », ça commence à faire beaucoup.



Marseille : Emmanuel Macron à la messe du pape, est-ce une entorse à la laïcité ?

Le Progrès - AFP - 15 sept. 2023

La question fait débat depuis l'annonce qu'Emmanuel Macron assistera samedi 23 septembre à Marseille à la messe du pape François.

Le président peut-il assister à la messe du pape ? L'annonce de la venue d'Emmanuel Macron au stade Vélodrome à Marseille pour l'office célébré par le pape François samedi 23 septembre a suscité un début de polémique au nom de la laïcité.

« Je considère que c'est ma place d'y aller. Je n'irai pas en tant que catholique, j'irai comme président de la République qui est en effet laïque », a précisé Emmanuel Macron lors d'un déplacement à Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, ce vendredi. « Je n'aurai moi même pas de pratique religieuse lors de cette messe. »

De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing ont assisté à des messes

Pour le philosophe Lucien Jaume, directeur de recherche au CNRS et membre du Cevipof, le chemin est étroit pour rester dans les clous. Tout part de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. « Le principe de laïcité n'est pas de punir mais de protéger la liberté de conscience », rappelle-t-il, ce qui suppose que « l'État doit être neutre vis-à-vis des religions ».

Pour le chef de l'État, cela a plusieurs conséquences. Dans la sphère personnelle, « le président n'est pas dénué de vie privée et il peut aller à l'office de son choix », affirme Lucien Jaume, auteur en 2022 de l'ouvrage *L'éternel défi : l'État et les religions en France des origines à nos jours*. Ainsi « lorsque le général de Gaulle allait à la messe, c'est-à-dire quasiment chaque dimanche, et même lorsqu'il communiait, il avait pris soin de préciser que c'était à titre privé. Il n'était plus le président mais l'individu Charles de Gaulle ». Sous la V^e République, et rompant avec la norme prévalant depuis 1905, plusieurs présidents ont ainsi assisté à des messes à titre privé, tels Georges Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing.

À titre privé, oui, mais pas en tant que chef de l'État

En tant que chef de l'État, les règles changent, selon lui. « Un chef de l'État n'a pas, en tant que tel, à participer à un service religieux, sauf dans le cas précis où la République à travers lui manifeste un hommage national à un grand personnage », estime Lucien Jaume. Exemple type : la messe célébrée en 2017 en mémoire du père Jacques Hamel, un an après son assassinat en l'église de Saint-Étienne du Rouvray, et à laquelle Emmanuel Macron avait assisté. Ou encore les messes d'enterrement des grands personnages, à laquelle assistent les officiels. Mais d'autres estiment que là cette démarche ne contredit pas le principe de laïcité, la loi de 1905 garantissant « le libre exercice des cultes » de chacun dans le respect de l'ordre public.

Le pape, un dirigeant politique

« Le pape est le chef d'un État étranger, il est normal que le président le rencontre et assiste à la cérémonie », affirme Thierry Rambaud, professeur de droit public à l'Université Paris Cité. Par ailleurs « il y a un vrai enjeu de paix et de construction de la concorde civile, il est normal de marquer le fait que la France y est très attachée », ajoute-t-il.

« Bien sûr, Emmanuel Macron est le chef d'une république laïque, mais un certain nombre de ses concitoyens sont de confession catholique, c'est aussi une manière de montrer une marque de respect », estime Thierry Rambaud. Il n'est « pas question de porter atteinte au principe de laïcité », ajoute-t-il. Mais, plaidant pour « une conception plus ouverte de la laïcité », il estime qu'« il faudrait faire exactement la même chose pour les autres religions si l'occasion se présentait ».

La subvention très papiste du Marseillais Muselier

Christophe Nobili – Le Canard Enchaîné – 20 septembre 2023

Samedi 23 septembre à Marseille, tandis que tout le stade Vélodrome se mettra à prier avec François, un calme moins religieux risque de régner sur la région Sud. En marge des festivités papales, Renaud Muselier (ex-LR), son patron, se retrouve dans le collimateur de sa propre administration, qui le soupçonne de prendre des libertés avec la loi sur la laïcité pour soutenir l'évènement...

Le 23 juin, l'équipe de « Mu-muse » fait voter une enveloppe de 200 000 euros pour les Rencontres méditerranéennes, prévues du 17 au 24 septembre, avec la fameuse grande messe du pape en point d'orgue. Organisateur des réjouissances, le diocèse de Marseille doit, de son propre aveu, sortir 1 bon million d'euros pour financer la venue de la star du Vatican. A l'époque, le déblocage de cette subvention passe relativement inaperçu ; la région oublie d'annoncer sa participation à la quête. L'archevêché, de son côté, n'évoque que les futurs appels aux généreux donateurs. Mais, en apprenant, deux semaines plus tard, le nom de l'heureux bénéficiaire de la subsidence - une structure baptisée « Mar Yam » -, les services instructeurs de la région tiquent.

Il s'agit d'une association locale totalement inconnue, créée à peine un an plus tôt par un prêtre, Alexis Leproux, curé de Notre-Dame-du-Mont, chargé des relations méditerranéennes du diocèse de Marseille. Domiciliée au siège dudit diocèse, la belle Mar Yam ne dispose d' « aucun moyen humain ». Elle a les reins moyennement solides : un budget de... 225 euros pour 2022, alimenté par « 15 cotisations » de fidèles.

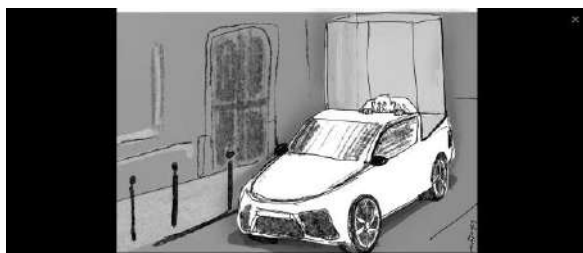
La messe est dite

Pour finir, elle ne compte qu' « un seul membre de droit », l'archevêque de Marseille en personne, Jean- Marc Aveline. Une coquille vide un peu trop « cultuelle » au goût des contrôleurs, qui saisissent le service juridique de la région Sud - la loi de séparation de l'Église et de l'Etat de 1905 interdisant en effet de subventionner un culte...

L'avis des juristes tombe le 11 juillet. Dans leur note, limpide, ils expliquent que les statuts de Mar Yam démontrent un objet « social, culturel, éducatif », mais aussi « spirituel ». Le site Internet de l'association est trop coloré à leurs yeux : ses liens renvoient systématiquement vers Vatican News. Mieux : les textes de Mar Yam prévoient qu'en cas de dissolution l'oseille finisse dans les caisses du diocèse ! Conclusion du service juridique : « Les risques d'illégalité d'un tel subventionnement sont très importants. »

Mais il en faut plus pour ébranler la foi du cabinet de Muselier. Dès la rentrée de septembre, comme si de rien n'était, ce dernier confirme qu'il compte verser ses 200 000 euros à l'association pilotée par l'archevêque de Marseille. Le vote d'une nouvelle délibération est programmé, à cet effet, le 26 octobre. Pour l'instant, aucun euro n'a été allongé.

Joint par « Le Canard », Mumuse tombe de l'autel : « Il y a un problème ? Je ne suis pas au courant. Je leur avais dit, au diocèse, que je ne pouvais pas leur verser à eux mais que, s'ils avaient une association, je le [ferais]. Pour moi, c'était parti tranquille. » Mais c'est mal arrivé...



Pape préparant sa visite à Marseille

Visite du pape : Emmanuel Macron va à Marseille, pas en France

Mezetulle - 14 septembre 2023

L'annonce récente de la présence du président de la République ès qualités à la messe que célébrera le pape François à Marseille le 23 septembre donne à la France Insoumise l'occasion de sortir de l'ornière où l'avait plongée l'interdiction de l'abaya par le ministre de l'Éducation nationale.

Quel coup politique intelligent que ce nouveau grand écart ! Vraiment quelle lucidité. Alors que la France Insoumise s'embourbait dans un islamo-gauchisme aveuglant, le président de la République ne trouve rien de mieux que de reprendre l'ambiguïté d'une politique du « en même temps » en matière de laïcité : selon une annonce dont la presse fait état ce matin, il assistera ès qualités à la messe que célébrera le pape au Stade Vélodrome de Marseille le 23 septembre.

La France Insoumise, embourbée depuis plusieurs semaines dans son soutien à l'intégrisme musulman à visée politique, saisit l'occasion pour enfourcher le cheval de la laïcité, la main sur le cœur : un président de la République ne devrait pas agir ainsi, il y a deux poids deux mesures, on persécute les musulmans et on caresse les catholiques dans le sens du poil, etc.

Effectivement un président de la République ne devrait pas agir ainsi. Il est normal et compréhensible qu'un haut magistrat public, notamment le président, assiste à un office religieux dans le cadre d'un hommage à un policier, à un soldat, à un professeur, à un agent public, il est normal aussi qu'il puisse pratiquer un culte en tant que personne privée. Mais il n'a pas à reconnaître l'existence d'un culte par sa présence officielle non motivée par une obligation politique. « Oui mais Untel et Untel (Giscard, De Gaulle) le faisaient » – et alors ? une erreur n'est pas un motif pour être réitérée.

Quant à l'argument du « pape chef d'État » auquel la puissance publique doit rendre les honneurs de son rang, il ne vaut pas *pour une cérémonie religieuse* : il suffirait, pour satisfaire cette obligation protocolaire, que le président accueille solennellement, à son arrivée, ledit chef d'État. *A fortiori* il ne s'applique pas en l'occurrence pour cette visite. On rappellera en effet que le pape lui-même a précisé qu'il ne s'agit pas d'une visite d'État, en déclarant « Je vais à Marseille, pas en France » – déclaration qui pourrait avoir un petit relent de désinvolture si le pape était tant que cela un « chef d'État ». Mais même les bons apôtres n'osent pas dire que pour cette messe « le président Macron va à Marseille, pas en France » – car la formule emprunterait alors une signification qui dépasse la simple génuflexion.



Chaunu – Ouest France – 19 septembre 2023

Ma vie de prof laïque !

Sophie Mazet – Franc-Tireur – 6 septembre 2023

Sophie Mazet, normalienne, agrégée d'anglais, est professeure au lycée Auguste-Blanqui de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, depuis 2007. Entre 2011 et 2021, elle y anime un atelier d'« autodéfense intellectuelle » qui lui vaudra les Palmes académiques.

Des voix s'élèvent pour juger inutile et « islamophobe » d'interdire l'abaya à l'école. Ce n'est pas l'avis de Sophie Mazet, professeure de lycée à Saint-Ouen. Elle est l'une des premières à avoir affronté la crise des abayas, dès 2011, avec en face d'elle un collectif islamiste virulent... qui mènera plus tard l'offensive contre Samuel Paty. Depuis, des influenceurs religieux ont pris le relais sur TikTok et les « provocations » ont fleuri. En « première ligne », les directeurs et les enseignants ont tout essayé : le déni, le silence, la négociation. Rien n'a marché. Ils sont 80 % à approuver la décision du nouveau ministre de l'Éducation nationale et à souhaiter une règle claire. Sophie Mazet en fait partie, et nous dit pourquoi. Une parole courageuse.

Vous pouvez m'appeler Denver: je fais partie des derniers dinosaures de l'Éducation nationale. Ceux qui pensent que la laïcité est un principe nécessaire, dont collégiens et lycéens peuvent comprendre les bienfaits. Nous sommes une espèce en voie d'extinction. Et le dinosaure est épuisé. En cette rentrée 2023, Gabriel Attal vient d'annoncer qu'on ne pourrait plus porter l'abaya à l'école, en vertu de la loi du 15 mars 2004 interdisant aux élèves d'arborer « *des signes ou tenues par lesquelles ils manifestent ostensiblement une appartenance religieuse* ». C'est un soulagement pour les personnels des établissements qui se sentent un peu moins abandonnés. La droite et l'extrême droite, unanimes, ont salué la décision du ministre. Mais moi je suis de gauche, et la réaction de l'immense majorité des leaders de mon camp me met en colère, sans pour autant me surprendre. Avec plus ou moins de mauvaise foi, ils racontent n'importe quoi. Quand Dominique Sopo, président de SOS Racisme, déclare sur BFM : « *Les différents problèmes qui ont eu lieu se sont réglés assez bien* »¹, c'est faux. Je suis en première ligne et parfaitement placée pour en parler. Rien n'était réglé.

Sur le terrain, on a le sentiment d'être bien seuls à se débattre avec ces provocations. Plus encore, quand nous sommes accusés de « *faire la chasse aux femmes musulmanes* », de stigmatiser ou de nous ériger en « *police du vêtement* ». Nous, enseignants, personnels de direction, conseillers principaux d'éducation (CPE), ou l'Éducation nationale dans son ensemble, serions donc « *islamophobes* ». Nous chercherions à tout prix à savoir qui est musulman pour mieux l'exclure. C'est le contraire de ce que nous vivons. Nous nous efforçons de traiter toutes nos lycéennes à égalité, sans les assigner, mais lorsqu'une d'elles se présente en classe vêtue d'une abaya, on ne peut pas ignorer sa religion.

Une abaya n'est pas comparable à une coquetterie, comme a tenté de le faire croire Cécile Dufлот sur X (ex-Twitter) en postant la photo d'une longue robe-chemise à imprimé vert et bleu, légendée : « *Ça vous choque, ça? C'est une atteinte à la laïcité?* » Un internaute qui n'y connaît rien est tombé dans le panneau. Oui, a-t-il répondu, et elle s'en est régalée: « *Bim badaboum perduuuuuuuu c'est PAS une abaya, c'est une robe GUCCI, 2 980 euros.* » Quiconque croise des jeunes tous les matins sait faire la différence entre une robe Gucci et une abaya... Que nos élèves nous disent porter pour respecter leur foi, couvrir leurs corps d'une couleur sombre qui ne doit jamais comporter de fioritures.

Le vice-président du Conseil français du culte musulman a beau déclarer que cette tenue n'est pas religieuse, nos jeunes filles, elles, en sont convaincues et se conforment à ce que leur racontent des prédicateurs ou des influenceurs sur TikTok. L'intention est là, et c'est elle qui compte pour établir si le port de la tenue vise à manifester son appartenance. Ce défi, nous le vivons tous les jours, comme nous avons traversé celui du voile. On nous demande de faire comme s'il n'existait pas. Problème : cela ne fonctionne pas. Je peux l'affirmer car j'ai vécu l'arrivée des abayas dans mon lycée en Seine-Saint-Denis, il y a douze ans. Nous avons essayé la négociation à bas bruit... Sans succès.

NOUS N'ÉTIONS PAS PRÉPARÉS

Retournons à cette première crise. Nous sommes en 2011. Je ne suis pas encore un dinosaure, mais une jeune prof pleine d'énergie. J'enseigne l'anglais depuis quatre ans, j'aime mes élèves et ils m'apprécient. La laïcité? Cela ne m'évoque alors pas grand-chose. La loi de 2004? Une partie du règlement intérieur à faire appliquer au même titre qu'une autre. Je n'ai rien contre, je n'ai rien pour non plus. L'approche opposée, laisser les jeunes porter tous leurs signes religieux, ne me semble à l'époque pas forcément mauvaise. Seulement il y a la règle. Et je la fais respecter, comme celle de demander à mes élèves d'ôter leur casquette. Parfois, je fais du zèle, jugeant que je n'ai pas à mettre les formes pour recadrer celui qui l'enfreint sciemment. Mes collègues me conseillent de mettre la pédale douce, inquiets de me voir, avec mon gabarit de poche, pourchasser dans les couloirs des gaillards de 1,80 mètre en criant: «*Bonnet! Casquette!*» Désormais, je demande gentiment, et ça marche. Quant aux signes religieux, je n'ai pas le souvenir d'avoir dû faire enlever autre chose qu'une grande croix portée en pendentif... jusqu'à 2011.

Cette année-là, je déborde d'enthousiasme. J'inaugure mon tout nouvel atelier d'«autodéfense intellectuelle» pour former les jeunes volontaires à exercer leur esprit critique. C'est un succès. Même s'ils me gratifient un jour d'un : «*Madame, à cause de vous, on ne croit plus en rien!*», je sais qu'ils ne m'en veulent pas : ils viennent semaine après semaine. Nous débattons de tout : politique, publicité, pseudosciences, et même laïcité. Parfois en présence d'auteurs comme Caroline Fourest ou de l'islamo-logue franco-tunisien Abdelwahab Meddeb. L'aventure va durer dix ans.

À cette époque déjà – nous sommes donc pendant l'année scolaire 2010-2011–, je remarque dans l'une de mes classes une jeune fille toujours habillée d'un long vêtement couvrant que je ne sais pas encore nommer, et que j'appelle, faute de mieux, une longue robe noire. Elle est dépourvue d'ornement, fabriquée du même tissu que le voile qu'elle arbore sur la tête hors du lycée, et autour de son cou le reste du temps. Le terme robe est d'ailleurs imprécis et inexact, puisqu'elle la porte par-dessus ses vêtements. Et elle n'est pas la seule. Elles sont une dizaine pour un lycée de près de mille élèves. C'est peu. Mais c'est nouveau. Peut-être est-ce pour cela que nous n'avons pas réagi immédiatement. Mon élève est discrète, elle a d'importantes difficultés, ne participe pas, mais ne pose aucun problème. Un jour, à la fin d'un cours, je la retiens et lui glisse ces mots, préparés avec soin (merci encore à mes collègues de m'avoir appris la modération) : «*Je crois qu'il va falloir entamer une réflexion autour de votre tenue. Elle me semble relever de la loi sur les signes religieux à l'école. Je vous laisse y réfléchir, nous en reparlerons dans quelque temps.*» La loi du 15 mars 2004 prévoit une phase de dialogue avant d'évoquer la moindre sanction.

Quelques mois plus tard, le 11 mars exactement, la direction du lycée la convoque et, avec elle, les autres jeunes filles affichant la même tenue. C'est là que les ennuis commencent. Par méconnaissance, les choses ont été mal faites, il faut le reconnaître. Il aurait fallu se renseigner davantage, avant d'aller au bras de fer. Les adolescentes ont d'abord admis qu'elles portaient ce vêtement pour manifester leur appartenance religieuse, avant de changer de discours. Des propos maladroits ont été tenus par les adultes, comme : «*Pourquoi ne pas porter un jean et un haut, comme les autres filles? Et puis tout ce noir!*» À quoi la lycéenne a rétorqué avec justesse : «*Ah, c'est la couleur qui vous gêne, maintenant?*» Touché. Les élèves militants ne vous ratent jamais quand vous n'êtes pas préparés. Et nous ne l'étions pas. La proviseure adjointe de l'époque a abordé cette convocation comme une formalité. Au milieu de mille priorités, elle et la CPE ont mené l'entretien dès qu'elles ont trouvé un moment, sans imaginer un instant les conséquences. La loi sur les signes religieux est plutôt bien respectée quand on la fait appliquer avec fermeté et bienveillance. Mais cette fois, rien ne s'est passé comme prévu. L'affaire a pris des proportions énormes.

Quatre jours après la convocation, un homme accompagnant la mère de « mon » élève débarque au lycée. Il se présente comme l'oncle de la jeune fille, et exige de rencontrer la

provisoire sur-le-champ. Il vocifère tant qu'il finit par obtenir gain de cause, en dépit de la règle selon laquelle on n'est reçu que sur rendez-vous. D'un ton menaçant, il aurait accusé le lycée de vouloir célébrer l'anniversaire d'une loi liberticide, celle de mars 2004. Nous apprenons qu'il est membre du collectif Cheikh Yassine (CCY), un groupe ultrareligieux connu pour ses manifestations violentes en janvier 2010 contre l'imam de Drancy, Hassen Chalghoumi. Et nous sommes les prochaines cibles sur la liste.

MENACES DE MORT

Dès le lendemain, tout s'emballa. Ce collectif poste sur son site sa version de l'affaire: inouïe, partielle et truffée d'éléments erronés. Ce récit se répand à la vitesse de l'éclair dans l'établissement. Une page Facebook « Entraide filles de Blanqui » est même créée. Deux jours plus tard, environ soixante-dix jeunes (dont quelques garçons) se présentent en classe vêtus, pour certains d'une abaya, d'autres d'une djellaba, parfois unie, souvent imprimée – ce qui illustre bien la confusion. Il y avait même une djellaba léopard qui m'avait beaucoup plu. L'après-midi même, un second groupuscule salafiste, Forsane Alizza, tente d'organiser un happening devant le lycée en accrochant une banderole « *Islamophobe [sic] ON EST LA [sic]* ». Avec leurs barbes, ils ont surtout fait peur aux jeunes. Mais la blogosphère bout toujours de mensonges sur l'établissement, et des menaces de mort commencent à être proférées contre la direction et les conseillers d'éducation.

Des plaintes sont déposées. Dans mes classes, j'en discute, je prends le temps d'écouter les griefs des élèves, d'expliquer pourquoi cette tenue n'a pas sa place à l'école, et je réponds aux accusations de racisme et d'«islamophobie». Les débats se passent plutôt bien, et celles et ceux qui portaient une robe en soutien aux jeunes filles l'enlèvent. Mais je ressens le besoin de m'armer intellectuellement.

Qui prescrit cette tenue? Comment s'appelle-t-elle en réalité ? Mes recherches en bibliothèque me font découvrir les mots « abaya », « jilbab », « khimar », autant de vêtements couvrants destinés à respecter les prescriptions religieuses de « savants » du wahhabisme d'Arabie saoudite. Puis je surfe sur Internet, sur les sites qui vendent ces articles. Je ne suis pas déçue... On trouve, comme aujourd'hui, à peu près les mêmes arguments de vente. Neyssa Shop est l'un des plus clairs: « *On dit que l'abaya est tout simplement l'extension du hijab* ². » « *Abaya et jilbeb sont deux ensembles spécifiques. Ils partagent tout de même un point commun qui est celui d'offrir la possibilité à la femme musulmane de se cacher du regard des hommes.* » Mes ados le voient bien ainsi. Certaines me prêtent même main-forte. L'une d'elles m'apporte *Ma sœur, voilà comment Allah et son Messager veulent que tu sois !* un ouvrage de Cheikh 'Amr' Abd Al Mun'im Salim, emprunté à son père. Il détaille les prescriptions: couvrir l'ensemble du corps, ne comporter aucun ornement, ni boutons, ni dentelles, ni broderies, ne pas ressembler aux vêtements des hommes ni à ceux des «non-musulmanes». Quand les journalistes déboulent devant le lycée, ce qui ne tarde pas, ils reprennent immédiatement, et unanimement, la version des jeunes filles, qui entre-temps a totalement changé: cette tenue serait purement culturelle. Mon élève a même déclaré à la télévision qu'elle avait choisi cette robe car le noir l'amincissait.

UNE GUERRE QU'ILS ONT GAGNÉE À L'USURE

La situation devient intenable, y compris en salle des profs. Certains collègues, peu nombreux, soutiennent que l'abaya n'est pas religieuse. Un plus grand nombre admet le caractère religieux ostensible, mais estime qu'on en a déjà assez fait avec l'interdiction du voile. D'autres enfin, majoritaires, pensent qu'il y a des combats plus importants à mener. La digue ne demande qu'à céder.

Galvanisés par la médiatisation, les auteurs des menaces s'en prennent à celles qui ont renoncé à soutenir les porteuses d'abaya. Un soir, vers 23 heures, une jeune fille de première me téléphone: «*Madame, il y a quelqu'un qui m'a appelée. C'était un adulte. Il m'a*

parlé en arabe, je n'ai pas compris, puis il a dit : "Ne viens pas au lycée demain, tu n'entreras pas." » C'est du vent, bien sûr, mais mon élève est terrifiée. Face à cette extrême tension, quelques professeurs, une minorité, décident d'adresser un courrier au rectorat, qui soutient les personnels du lycée menacés, pour lui demander une position claire. La directrice de cabinet du recteur finit par nous recevoir. Une bonne heure de langue de bois nous invitant... à nous débrouiller. La seule solution, nous suggère-t-on, serait d'exclure les dix jeunes filles en conseil de discipline. Nous ne voulons pas en arriver là. Ce serait un échec. Et puis il reste les menaces de mort, nombreuses. Je ne suis pas rassurée. Mon élève a déjà fait circuler mon nom sur les réseaux pour avoir été la première à lui parler de son abaya. Que m'arrivera-t-il si nous l'excluons? On nous propose de délocaliser le conseil de discipline, dont je suis membre. Mais les lycéennes pourront faire appel. Le rectorat nous soutiendra-t-il jusqu'au bout? La réponse de la directrice de cabinet n'invite guère au courage: «*Ah, moi, je ne peux rien vous promettre.*» C'est ainsi que l'affaire s'est conclue. Temporairement.

Nous sommes tous partis en vacances, les islamistes aussi. À la rentrée, les jeunes filles ont continué à venir en abaya en nombre identique. La situation s'est enkystée au fil des années. Une guerre gagnée à l'usure. Lorsque nous abordons la loi sur les signes religieux en classe, certains, ne s'y trompant pas, demandent pourquoi les « robes » (dont ils ne connaissent souvent pas le nom) sont autorisées et pas le voile. Nous ne savons plus quoi leur répondre... De fait, laisser les abayas entrer à l'école introduit une inégalité entre les élèves qui respectent la loi et une petite minorité qui s'en dispense. Insupportable.

J'étais en proie à cette colère lorsqu'est arrivé le 16 octobre 2020. Deux jours après la décapitation de Samuel Paty, un journaliste m'apprend que l'homme ayant agité la meute contre l'enseignant, Abdelhakim Sefrioui, n'est autre que celui qui était venu vociférer au lycée neuf ans auparavant. Celui là-même qui a divulgué mon nom et celui de mes collègues sur ses réseaux. Celui à qui nous devons tous nos ennuis de 2011. Ma colère décuple... Il aurait pu nous arriver la même chose. Je ne pense plus qu'à cela. Je ressasse les discours qui nous ont été opposés à l'époque, au rectorat ou en salle des profs. Pas de vague. Ce choix de ne rien faire. Ne pas parler du problème, espérer qu'il s'en aille tout seul. Voilà le résultat.

Douze ans après la première crise des abayas, la mode n'est pas passée. Au contraire, depuis que des « Tiktokeurs » soufflent sur les braises, elle s'est propagée. Dans mon lycée, elles étaient dix en 2011. Aujourd'hui, j'en compte une par classe. On nous dit qu'un nombre infime d'établissements serait concerné et qu'il faut parler des vrais sujets. Mais l'abaya n'est pas un faux problème, même s'il est loin d'être le seul. On nous explique qu'elle ne mérite pas une rentrée politique. C'est vrai. Mais qui en fait le sujet central ? Gabriel Attal, qui choisit de l'évoquer au Journal de 20 heures de TF1, ou ceux qui commentent la décision pour s'en indigner et menacent de déposer un recours devant le Conseil d'État? Combien d'années fallait-il nous laisser réduits à l'impuissance? À l'heure où nous bouclons ces lignes, grâce à cette règle claire, le personnel a su comment agir et la rentrée se passe plutôt bien dans mon lycée.

Tant mieux. Car l'esprit même de résistance laïque s'épuise en réalité... La plupart de mes nouveaux collègues, enfants de leur génération, parfois issus de mouvements politiques de gauche qui combattent désormais ces lois, se désintéressent de la question laïque, dans le meilleur des cas, ou sont parfois carrément opposés à la loi de 2004. Si je suis convaincue, chaque jour davantage, que la laïcité est la meilleure des protections pour l'école, nous sommes de moins en moins à le penser. Voilà pourquoi la décision du ministre de l'Éducation nationale était nécessaire. Il fallait clarifier la règle pour nous permettre de parler des autres sujets: le manque d'enseignants, l'absurdité de Parcoursup, les inégalités, et pourquoi pas, rêvons un peu, l'arrêt du financement de l'enseignement privé par l'État. Les dinosaures que nous sommes utiliseront leurs forces, celles qui leur restent, pour mener ces combats. ■

1. BFMTV, Direct, 28 août 2023.
2. <https://neyssa-shop.com/blog/quelle-est-la-difference-entre-uneabaya-et-un-jilbab/>
3. France Inter, matinale du 29 août 2023.

Une rupture impardonnable avec la tradition d'une gauche laïque et républicaine

Gilbert Abergel - Président du Comité Laïcité République - 7 septembre 2023

Chers amis,

Traditionnellement, la rentrée remet à l'ordre du jour la question de l'école de la République, de ses missions, de ses faillites et de l'impérieuse nécessité de la réinstaurer.

Est venue s'y ajouter la question des abayas, aboutissement d'une stratégie bien établie visant à contourner la Loi de 2004 dont les effets pacificateurs ne sont plus à démontrer.

Le Comité Laïcité République a salué la décision du ministre Gabriel Attal, ainsi que sa détermination à défendre la loi interdisant dans les écoles, collèges et lycées publics le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.

Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui ont fait de la dénonciation de l'islamophobie une obsession quasi malade y sont allés de leurs cris d'orfraie, oscillant entre la défense de musulmans prétendument stigmatisés, et la dénonciation d'une police du vêtement.

La faiblesse de leur argumentation ne mérite pas que nous nous y attardions. Relevons simplement que ces réactions signent, pour les uns, la volonté de maintenir leur influence sur un électorat supposé abandonné par la République, pour les autres celle de mettre à mal notre école laïque.

Notre engagement républicain nous conduit à dénoncer ces calculs, qui, de la complaisance coupable envers le rappeur Médine, à la violente dénonciation de la décision de Gabriel Attal, marquent une rupture impardonnable avec la tradition d'une gauche laïque et républicaine.

Nous savons, dorénavant et déjà, qu'il nous sera reproché de partager les positions de l'extrême droite et d'alimenter cette fameuse islamophobie. Nous rejetons cette accusation. Comme le rappelait notre président d'honneur Patrick Kessel dans son ouvrage prémoniteur *Ils ont volé la laïcité*, nous combattons « pour une laïcité qui respecte l'Autre. En fraternité. Non pas une fraternité entre gens d'une même religion, d'une même couleur, d'une même culture, d'une même classe sociale ... une fraternité cosmopolite, du cœur et de la raison. Une fraternité citoyenne. »

Et dans ce même élan, nous rejetterons toutes les propositions communautaristes qui ravalent l'être humain en soldat inconditionnel d'une croyance.

Le Comité Laïcité République poursuivra son combat avec détermination. La création de l'Institut du CLR, notre programme de colloques et de webinaires, l'engagement de nos CLR régionaux seront nos outils pour lutter, au sein du mouvement laïque, contre les atteintes et dérives qui menacent notre République.

Voir aussi le communiqué du CLR Abaya à l'École : le Comité Laïcité République salue l'annonce du ministre de l'Éducation nationale (CLR, 28 août 23), dans la Revue de presse les dossiers Voile, signes religieux à l'école dans Atteintes à la laïcité à l'école publique dans la rubrique École, Médine, "Islamophobie" dans Liberté d'expression, la tribune L'Obs à la rescousse de Médine, ou l'aveuglement d'une certaine gauche (F. d'Andrea) (note de la rédaction CLR).

L'école n'est pas un « sujet régalien », c'est le fondement de la République

Face à l'enfumage

Natacha Polony – Marianne – 9 septembre 2023

Le chef de l'état en a fait son « domaine réservé » tandis que le nouveau ministre a multiplié ses annonces de rentrée. En attendant, rien ne devrait éclipser les problèmes de fond, et « Marianne » a sérieusement planché sur l'exercice.

« *Sujet régalien.* » Désormais, l'école est un « *sujet régalien* » dicit Emmanuel Macron. Ce qui veut dire ? Qu'il va s'en occuper lui-même. Tout en nous présentant son nouveau ministre qui, donc, sera là pour mettre en œuvre la politique décidée à l'Élysée, si l'on a bien tout suivi. On se gardera d'ironiser sur le fait qu'après un ministre qui avait mis ses enfants à l'École alsacienne, le président a choisi un ministre qui en vient lui-même. On évitera, même, de se gausser de la succession de ministres incarnant des visions si différentes de l'école, ce qui inciterait à s'interroger sur l'absence de colonne vertébrale du chef de l'État en la matière (et malgré celle que peut lui donner Brigitte Macron). Cela expliquerait sans doute que son entretien au *Point* censé porter cette ambition nouvelle pour l'école de la République, ait constitué au mieux un sympathique enfilage de perles. « *Autorité* » « *innovation* » autant de mots que l'on entend depuis vingt ans et qui recouvrent de fumée les obstacles très concrets au redressement de l'école française.

Certes, on se réjouira que Gabriel Attal ait, par sa circulaire sur les abayas, coupé l'herbe sous le pied des entrepreneurs du soft power islamiste, même si cela a permis aux radios et télévisions de passer plus de temps sur le sujet que sur le niveau scolaire des jeunes Français ou la question ô combien cruciale de la formation des enseignants. Car les « trous noirs », en matière de journalisme « éducation », sont légion. *Le Parisien* consacre bien sa une du 4 septembre à la seule question qui vaille : « Maths, lecture, orthographe. Comment relever le niveau ». *Libération* le même jour, publie un dossier très approfondi sur la sociologie des enseignants, leur rémunération, leurs motivations, leurs déceptions. Mais au sortir de ces lectures, le citoyen néophyte ne comprend toujours pas, au-delà du constat, ce qui peut expliquer la dégringolade du niveau scolaire (en vingt ans, l'équivalent d'un an de scolarité) et la tragique reproduction des inégalités sociales par l'école de la République. Le fait que la France soit en queue de peloton, dans les comparaisons internationales, pour ce qui est de la discipline en classe ? Oublié.

STOPPER LE NAUFRAGE

Les réformes qui, depuis maintenant quarante ans, ont détruit le savoir-faire des enseignants et imposé des méthodes délétères ? Effacées. Le fait que les professeurs, en particulier les instituteurs, soient désormais le produit de ce système scolaire déficient, que nombre d'entre eux n'aient aucun goût pour la lecture, encore moins pour la grammaire ou les mathématiques, et que la faiblesse des salaires n'attirent pas dans le métier les gens les plus doués ni les plus dynamiques ? Recouvert d'un voile pudique. Accessoirement, ce sont les mêmes experts qui ont soutenu – voire initié – toutes ces réformes qui sont sempiternellement conviés par les médias à disserter doctement pour minimiser le naufrage.

En Belgique, le Parti socialiste désavoue la laïcité et enterre l'égalité et l'émancipation

Nadia Geerts – Marianne – 3 juillet 2023

Cette fois, c'est officiel. Ça faisait longtemps qu'on le subodorait, mais jusqu'ici personne ne l'avait énoncé aussi clairement : le flou planait, on évoquait des divergences entre Bruxelles et la Wallonie, entre une ligne laïque et une ligne communautariste, des tentations électoralistes certes, mais un fond historique anticlérical toujours bien présent. Mais cette fois, c'est clair : le Parti socialiste désavoue la laïcité, écrit notre chroniqueuse d'Outre-Quévrain.

C'est le président lui-même qui l'a dit, mouchant au passage durement Julien Uyttendaele, le seul député revendiquant encore ouvertement une ligne laïque. Ce dernier avait en effet eu le mauvais goût, lundi dernier, de questionner Paul Magnette, venu rencontrer les députés socialistes bruxellois, sur les discordances existant au sein du PS sur les questions de laïcité : abattage rituel (interdit en Wallonie comme en Flandre, mais permis à Bruxelles) et port du voile dans les administrations publiques. Et c'est là qu'on a appris que non non, il n'y avait aucun désaccord, le bureau national du parti ayant défendu à l'unanimité, selon Paul Magnette, les positions du PS bruxellois en la matière. Et le président de conclure sèchement : « *Je déconseille à quiconque de rouvrir ce débat aujourd'hui ou demain, car cela a été tranché.* »

Voilà qui est donc clair : les socialistes belges sont officiellement opposés à l'interdiction de l'abattage rituel, et ne souhaitent voir interdire le port de signes convictionnels dans la fonction publique qu'aux seuls agents en contact avec le public et exerçant des fonctions d'autorité ! Ce qui est moins clair en revanche, c'est la manière dont ces débats ont été tranchés, s'ils le furent un jour. Car Julien Uyttendaele avait précisément regretté en juin dernier que la position défendue par la fédération bruxelloise du PS ne se fonde ni sur le programme voté par les militants en 2019, ni sur l'accord de gouvernement voté en début de législature, mais n'ait « *jamais été discutée dans le moindre congrès ou dans le cadre du bureau politique du PS bruxellois* ».

Quoi qu'il en soit, voilà donc le jeune député socialiste (32 ans) complètement marginalisé et dûment averti. Et c'est un autre socialiste « canal historique », Merry Hermanus (79 ans), qui analyse, dans une interview publiée sur son blog, la dérive socialiste actuelle : « *Magnette se place sur la ligne communautariste. Il abandonne les valeurs fondatrices du PS. L'angoisse électorale domine. C'est le signe de la fin du PS basé sur les valeurs des Lumières ! La vision du PS bruxellois sur la laïcité c'est la soumission à l'islamisme ! Là est la vérité ! Tout le monde le sait, le voit, le vit !* »

Et le même d'estimer que le ministre-Président Rudi Vervoort (PS) est « *complètement soumis au communautarisme, parce que l'ensemble du PS croit à juste titre d'ailleurs que s'il défendait la laïcité, il perdrait l'électorat maghrébin. D'après les chiffres officiels, 58% des Bruxellois ne sont pas nés en Belgique, c'est un chiffre qui domine toute la vie politique bruxelloise, mais dont on ne parle pas.* »



"L'islamophobie fait vendre" : quand Mathilde Panot piétine la laïcité et le féminisme

Laureline Dupont – L'Express – 8 juin 2023

La patronne du groupe LFI à l'Assemblée a multiplié les amalgames dans un tweet rageur qui n'annonce rien de bon pour la gauche dont elle est la représentante.

D'abord, la sidération. Puis, l'inquiétude, immense, devant un tel gloubi-boulga de mots, de combats, d'idées. "Nous traversons une crise sociale sans précédent, une attaque massive des libertés sous Macron, une sécheresse ultra précoce et une guerre alimentaire se profile. *Le Parisien* fait sa Une sur la tenue des femmes musulmanes. Pour ce journal comme beaucoup d'autres : l'islamophobie fait vendre. Surtout quand elle s'attaque aux femmes." Ainsi tweete Mathilde Panot, présidente du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale. Parce que la bêtise n'épargne personne, voici l'élue concurrencée quelques heures plus tard, sur Twitter toujours, par l'un de ses collègues, le député LFI Thomas Portes : "L'islamophobie fait vendre. Derrière elle tue aussi. À vomir." Il arrive qu'en observant les réactions hâtives des uns et des autres sur les réseaux sociaux, on s'étonne de les trouver, parfois, un peu sottes, bas de plafond, ou que l'on regrette que tout cela, souvent, manque de nuance. Mais il y a, dans le concours d'indignation auquel se livrent les deux élus insoumis, tellement plus qu'une nuance disparue ou un accès de sottise.

Les amalgames de Mathilde Panot annoncent le pire pour la gauche, sa gauche en tout cas, celle qui se complaît dans l'assignation identitaire et voit comme un progrès social le sabotage de la laïcité. L'abaya, cette robe ample couvrant le corps, les formes des femmes, devient sous la plume de l'élue LFI "la tenue des femmes musulmanes". Réduction des musulmanes à leur tenue, réduction de leur tenue à un vêtement revendiqué par des religieux extrémistes... "Tout en parlant à la place de celles qu'elle prétend défendre, s'insurge dans *L'Express* le philosophe Raphaël Enthoven. Assignation et paternalisme. Identitarisme et condescendance." Et voici les femmes embarquées avec Panot dans une lutte pour le port d'un vêtement couvrant imposé non pas par une religion, mais par l'interprétation rigoriste de celle-là. Quel incroyable vent de liberté souffle sur la gauche et sur le féminisme.

L'indignation de Mathilde Panot souffre d'un autre paradoxe : la hiérarchisation des luttes. Regrettant que le quotidien s'intéresse à des questions liées à l'islam et à la laïcité tandis que bien des maux secouent le monde et la société, l'élue LFI signifie que certains sujets devraient être passés sous silence afin de laisser la place aux grands, aux vrais problèmes.

C'est curieux chez les Insoumis ce besoin d'avoir l'indignation sélective. Il y a un an de cela, presque jour pour jour, le maire écologiste de la ville de Grenoble Eric Piolle, défrayait la chronique en mettant à l'ordre du jour de son conseil municipal l'autorisation du port du burkini dans les piscines de sa ville. Mathilde Panot avait-elle tweeté pour dire son étonnement, même son désarroi, face à ce choix ? Sans doute la "crise sociale", la "sécheresse ultra précoce", la "guerre alimentaire" n'avaient-elles pas encore frappé les esprits en mai 2022.

Difficile de ne pas déceler dans son cri de colère du jour un abandon. Celui de la laïcité bien sûr mais aussi, surtout, celui de l'universalisme. Quelques jours plus tôt, le député LFI François Ruffin présentait ses excuses après avoir déclaré qu'une loi sur le changement de genre à 16 ans sans l'accord des parents n'était pas "ce qu'on doit placer au cœur de notre projet". Il entendait défendre un projet de société s'adressant à tous avant de s'adresser à une communauté. En quelques heures, il a rétro-pédalé, apeuré. La gauche de la gauche serait-elle condamnée à devenir une gauche identitaire ?

Interdiction de l'abaya : décryptage laïque !

Guylain Chevrier – Mardi 5 septembre 2023

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale a décidé d'interdire les abayas et qamis dans l'enceinte scolaire publique. Les signalements en la matière, selon une note gouvernementale, ont augmenté de 150% en un an. Une décision assimilée à l'application élargie de la loi du 15 mars 2004 faisant respecter la laïcité dans l'école, qui y interdit les signes religieux ostensibles, que ces vêtements rejoignent. *"C'est un sujet difficile dans beaucoup d'établissements"* qui étaient *"en attente d'une règle claire"*, estime le ministre, qui a été définie dans une note de service adressée aux chefs d'établissement (1). On passe ainsi du renvoi à chaque établissement d'enquêter sur tel ou tel élève portant ces tenues, à l'interdiction générale de celles-ci, avec une méthode commune, entre dialogue et fermeté. Mais déjà certains invitent à porter des robes de femme enceinte pour contourner l'interdiction, à moins d'en venir à imposer l'uniforme pour régler le problème. Cela étant, l'enjeu de cette interdiction déborde de loin l'abaya.

L'interdiction nécessaire de l'abaya passe par convaincre

La question de fond derrière cette interdiction absolument nécessaire, c'est la pédagogie de cette règle qui convoque d'autres enjeux. Car la chose ne touche pas que le port de vêtements religieux, mais « *les contestations d'enseignement, provocations verbales, suspicions de prosélytisme, revendications communautaires, refus d'activité scolaire...* », comme cela est listé dans les signalements d'infraction à la laïcité. Aussi, interdire est une chose, mais se faire comprendre en est une autre, si l'on veut renverser le rapport de force. On sait combien cette interdiction est ressentie comme une injustice au regard de l'idée d'un droit « du libre choix de soi », considéré comme condition absolue de la modernité qui domine notre société, de la façon de se vêtir jusqu'à choisir même son sexe, son genre... Une liberté toute-puissante de l'individu, sur un mode très libéral, est ainsi poussée jusqu'au bout, avec un "chacun son droit à sa différence" au risque du morcellement de l'école, qui présage celui de notre société.

On voit bien que c'est du côté de la dimension collective qu'il y a une faille, reflet de la surdité de ces élèves aux messages délivrés par l'école sur la laïcité et la République. Il semble que ces jeunes ne comprennent plus à quelle société ils appartiennent et sur quelle base. Une influenceuse sur les réseaux sociaux invite les élèves à porter l'abaya par « solidarité féminine »... Elle oublie de dire, que loin d'un jeu, c'est se faire l'otage des intégristes qui ne rêvent que de pouvoir imposer à toutes les jeunes filles le voile et l'abaya, en retournant la liberté au nom de laquelle on devrait faire ce que l'on veut en dictature religieuse.

La note de service rappelle que « *l'ensemble des personnels des écoles et des établissements scolaires a pour mission commune d'incarner, de faire vivre et de transmettre la laïcité et les valeurs de la République* ». D'ailleurs, le ministre entend même faire intervenir pour aider à cela, des formateurs des équipes laïcité *Valeurs de la République*. Mais est-ce bien suffisant au regard de la situation ? Selon un sondage Ifop pour la Licra de 2021, 40% des lycéens sondés estiment que les règles de leur religion sont plus importantes que les lois de la République, et que, si seulement 14 % des autres lycéens déclarent les soutenir dans leurs revendications dans les lycées hors-ZEP, ils sont 50 % en ZEP (2). Ils ne voient pas que ces libertés individuelles dont ils disposent n'existeraient pas, si elles n'étaient pas protégées par les lois communes de notre République. Côté enseignants, selon un sondage Ifop pour Écran de veille de décembre 2022 (3), plus d'un sur deux affirme s'être déjà autocensuré dans ce contexte, alors que les jeunes professeurs (moins de trente ans), sont favorables à un « assouplissement » des règles de la laïcité, dont 41% d'accord pour que les élèves puissent porter abayas et qamis. Il ne suffira pas d'interdire pour faire bouger les lignes en faveur de la mission qu'entend leur assigner le ministre. Il en va d'une reconquête, en leur redonnant confiance dans ce qu'ils enseignent.

Trop d'incohérences affaiblissent le discours républicain

L'enjeu est donc capital, si l'on veut continuer à faire société. Bien des incohérences affaiblissent pourtant notre République, comme lorsque l'on accompagne de longue date la constitution d'un « Islam de France » qui n'a fait que faillir. Ceci, à l'image du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) fabriqué de toute pièce par les pouvoirs publics, même s'il a perdu en reconnaissance,

qui clame que « *l'abaya n'est pas une tenue religieuse* » mais pour lui « *une forme de mode* »... Rappelons que ce vêtement est essentiellement porté de l'Iran à l'Arabie Saoudite en passant par la Turquie, et qu'il constitue un signe de soumission à une autorité religieuse qui se confond avec l'Etat, de façon fréquente dans le monde arabo-musulman. Il est donc bien religieux. Plusieurs millions de filles ne peuvent pas aller à l'école en Afghanistan parce qu'on le leur interdit, tout en leur imposant le port de l'abaya ! En France, ce vêtement tient d'ailleurs du degré de religiosité revendiqué par les femmes, toutes musulmanes, qui le portent. L'association Action Droits des Musulmans (ADM) a saisi vendredi le Conseil d'État en prétextant que cette interdiction « encourage les personnels de l'Éducation nationale à exiger des élèves qu'ils divulguent leurs convictions religieuses » (4). Comme si le port de l'abaya ne l'affiche pas déjà ! Nos gouvernants devraient simplement faire respecter aux Eglises les règles en vigueur, au lieu de leur donner une place *a contrario* de la laïcité qui empiète sur la liberté des citoyens, ce qui ne concerne pas seulement le culte musulman. D'autant que cela brouille le message républicain, ce dont se saisissent inévitablement les intégristes.

Dans notre mentalité nous sommes laïques, parce que nous avons historiquement acquis « un mode de pensée » qui voit l'intérêt commun, nos libertés conquises, au-dessus de tout, libérés du poids de l'encadrement religieux. Nous avons intériorisé nos particularismes, en passant de les porter sur soi à les inscrire en soi, dans notre for intérieur, façon aussi de respecter la liberté de conscience d'autrui. Chose qui a eu du mal à faire son chemin chez certains, parce que l'on a négligé précisément de défendre la laïcité non seulement comme principe mais comme valeur, tout en faisant prévaloir sur elle une « diversité » culturelle sacralisée. On a ainsi flatté des traditions et des croyances pourtant souvent rétrogrades en matière de mœurs, généralement inégalitaires entre les sexes à la défaveur des femmes, et dont la vision de l'organisation sociale ne correspond plus à notre époque. On a joué contre l'intégration. Lorsque le gouvernement promeut, dans ce prolongement de la reconnaissance des cultures, un index de la « diversité » dans les entreprises pour encourager des quotas selon la couleur de la peau, l'origine..., on tue dans l'œuf la laïcité comme valeur partagée. Ce relativisme culturel qui met tout sur le même plan en se réclamant de la lutte contre le racisme, la détourne de son sens, car elle n'a rien à voir avec la promotion des minorités, mais avec l'égalité des droits qui favorise les mêmes repères et le mélange.

Retrouver le sens de l'école laïque par un retour au citoyen

Si l'on entend faire que l'école soit laïque, ce n'est pas par lubie, mais parce que cela correspond à une conception de la transmission de la connaissance, du savoir, en lien avec la construction du futur citoyen. C'est-à-dire d'un individu conscient de son rôle social, de ses responsabilités collectives. Pour être accessible à égalité pour chacun, cet accès au savoir nécessite de laisser l'influence des croyances diverses, qui relèvent d'un sentiment personnel, à la porte de l'école, pour faire toute sa place à la transmission de ce qui a été acquis par l'expérience, aux apports de l'évolution qui valent pour tous, et connaissent un mouvement ininterrompu. Nos libertés politiques, civiques, sociales, en découlent.

L'Art. L 141-6, du Code de l'Éducation affirme : « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; Il tend à l'objectivité du savoir... ». Un savoir qui n'a de valeur que replacé dans le cadre de cet apprentissage du citoyen, comme sens commun, comme conscience sociale. Ce citoyen, c'est celui qui appartient au corps politique souverain, qui est censé en tant que tel être le coauteur de la loi à laquelle il obéit, en participant aux grands choix de la cité et à ses affaires. C'est à cela qu'il faut redonner son effectivité, et ainsi, sa puissance de conviction, d'adhésion à la nation, pour que la défense de la laïcité soit soutenable comme dimension fondamentale de la République. C'est l'idée de faire peuple à laquelle il faut réinsuffler sa force de cohésion, de responsabilité, d'autant qu'il est censé dans nos institutions être l'unique source du pouvoir politique.

1- https://www.francetvinfo.fr/societe/education/interdiction-de-l-abaya-une-note-de-service-envoyee-dans-la-journee-aux-chefs-d-etablissement-pour-clarifier-la-regle-indique-gabriel-attal_6035150.htm

2- <https://www.marianne.net/societe/education/selon-lifop-65-des-lyceens-musulmans-placent-lislam-au-dessus-des-lois-de-la-republique>

3- <https://www.ifop.com/publication/les-enseignants-face-a-l'expression-du-fait-religieux-a-lecole-et-aux-atteintes-a-la-laicite>

4- <https://www.20minutes.fr/societe/4051247-20230902-abaya-ecole-association-action-droits-musulmans-saisit-conseil-eta>

A Ploërmel, cinquante ans de guerre contre l'enseignement public.

Coline Renault – Charlie Hebdo – 18 septembre 2023

Jusqu'à cette rentrée 2023, Ploërmel ne proposait pas d'enseignement et public aux lycéens de la ville, quand bien même celle-ci compte près de 10 000 habitants. Un lycée a fini par ouvrir, après de 50 ans de résistance de la part des notables locaux ?

Bienvenue à « l'école du diable ». À Ploërmel, dans le Morbihan, le premier lycée public vient enfin d'ouvrir... après une lutte de cinq décennies menée par les piliers de l'enseignement catholique dans la ville. À Mona Ozouf, 220 élèves de seconde et de première ont effectué leur première rentrée, le 4 septembre. Jusqu'ici, l'offre scolaire dans la ville était uniquement privée ; un monopole étonnant pour une ville de 10 000 habitants.

« Les résistances ont été éprouvantes. C'était devenu un casus belli dans la ville. Il y avait une vraie violence psychologique et une lassitude à devoir répéter encore et encore la nécessité d'offrir la possibilité d'un enseignement public dans la ville », se souvient Laurent Fontenelle, à la tête d'un collectif qui milite depuis les années 2000 pour la concrétisation du projet. L'idée d'ouvrir un lycée public date des années 1960 : à l'époque, l'inauguration du lycée public la Brocéliande, à Guer, a été considérée comme suffisante, même si elle contraignait les élèves à une demi-heure ou plus de trajet. Dans les années 1990, quelques parents ont élevé la voix en faveur d'un établissement public mais il a fallu attendre l'élection d'une maire de gauche, Béatrice Le Marre, en 2008 pour relancer le projet. Soit 48 ans après la naissance de l'initiative.

A son arrivée à la mairie, Béatrice Le Marre s'est attachée à faire respecter le principe de laïcité au sein de la commune, en exigeant le retrait d'un crucifix dans la salle des mariages et en apposant le devise de la République dans les bâtiments municipaux. L'ancienne édile a même fait intervenir la préfecture pour que cesse la tenue des conseils municipaux dans le collège privé du Sacré-Cœur. « *C'est un territoire où la République a peu de voix de cité. Le catholicisme, il ne faut pas y toucher* », nous explique-t-elle. L'existence d'un lycée public relevait, pour elle, autant d'une exigence laïque que d'un combat social. « *Nous sommes dans un secteur très ouvrier, où les salaires sont bas et les personnels peu qualifiés. Il y avait un vrai enjeu à offrir la possibilité d'une éducation gratuite* »

C'est sans compter la résistance des deux lycées privés présents sur la commune : le lycée général de la Mennais, et le lycée agricole privé La Touche. Des manifestations sont organisées par les habitants, qui craignaient que l'ouverture d'un établissement public vide les écoles existantes. « *C'est devenu très sensible. Des voisines et des amies de toujours se sont mises à vociférer contre moi. Il y a eu de grosses discussions. Politiquement, c'était très dur* », se souvient Béatrice Le Marre. Les responsables des deux établissements ont ensuite requis des expertises et contre-expertises pour montrer que la demande était suffisante ; que le lycée ne serait jamais rempli. « *Ils soutenaient que l'ouverture d'un lycée public était superflue. Ils la considéraient comme du gâchis d'argent public* », poursuit l'ex-édile.

Une longue histoire du catholicisme

Le projet venait surtout se confronter à l'identité profonde de la commune. Dans le Morbihan, 49% des écoliers sont scolarisés dans l'enseignement catholique. « *C'est vrai dans la région Bretagne en général, mais d'autant plus dans le secteur de Ploërmel. C'est l'héritage historique de la ville. Dès 1819, Jean-Marie de La Mennais y a créé la Congrégation des frères de l'instruction chrétienne, qui ont assuré l'éducation des enfants pour toutes les générations qui ont suivi* », explique Samuel Gicquel, chercheur en histoire contemporaine à l'Université de Rennes 2. « *Pendant très longtemps, il n'y a pas eu de demande pour l'ouverture d'autres établissements. Même après la loi Guizot, les communes du secteur se sont tournées vers les frères pour assurer l'éducation des enfants. Le basculement s'est fait*

après la fin du XXe siècle avec une prise de distance croissante à l'égard de la religion, et par l'arrivée de nouvelles personnes dans la commune. »

A Ploërmel, l'école de la République n'a pas bonne presse. « Il y a cette idée persistante qu'une bonne école doit proposer un enseignement religieux, poursuit Samuel Gicquel. Mais ces dernières années, cet attachement à l'école catholique a changé de nature. On fait confiance au privé par fidélité culturelle, par mimétisme. On considère que la pédagogie y est meilleure, que la discipline est plus stricte, etc. »

Un jour, Béatrice Le Marre a évoqué auprès d'une mère d'élève en difficulté financière la possibilité de l'école publique : « Celle-ci s'est mise à hurler qu'elle ne scolariserait jamais son enfant à « l'école du diable ». En tant que laïque convaincue, je me suis toujours sentie en marge de la ville », soupire-t-elle.

Laurent Fontenelle, lui se souvient des moqueries dont faisaient l'objet ses enfants, scolarisés dans le public, lors des activités extrascolaires. « Il y a un vrai mur idéologique », conclut-il.

Le recteur de la paroisse de Ploërmel prêche pour la construction d'une aumônerie à proximité du nouvel établissement. Pendant ce temps, nombre d'habitants s'étonnent qu'on donne au nouveau lycée public un « nom arabe » sans savoir que Mona Ozouf est... bretonne.



Samuel Paty : un procès pour les responsables

Jean-Yves Camus – Charlie Hebdo – 20 septembre 2023

C'est désormais certain : la justice va juger ceux qui ont joué un rôle dans l'assassinat du professeur d'histoire-géo Samuel Paty. Une heureuse nouvelle, tant la réalité a été distordue dans cette affaire.

La cour d'appel de Paris a validé, mercredi 13 septembre, les procès ordonnés devant les assises spéciales pour huit majeurs, et devant le tribunal pour enfants pour six adolescents, tous mis en cause dans l'enquête sur l'assassinat du professeur Samuel Paty. La première victoire de la justice comme du bon sens dans cette affaire est que la cour n'a pas retenu les demandes de trois des principaux accusés, Abdelhakim Sefroui, Naïm Boudaoud et Brahim Chnina, de contester leur défèrement. Le parquet national antiterroriste (Pnat) et le parquet général de la cour d'appel de Paris soutenaient la nécessité des poursuites : ils ont été suivis.

Azim Epsirkhanov et Naïm Boudaoud, deux des mis en cause, seront jugés pour l'infraction la plus lourde : « complicité d'assassinat terroriste ». Il s'agit des deux hommes qui avaient accompagné le meurtrier de Samuel Paty pour acheter des armes le jour de l'assassinat. Simple justice encore, Brahim Chnina, et un agitateur islamiste, Abdelhakim Sefrioui, auteurs de vidéos sur les réseaux sociaux qui avaient attisé la polémique, seront jugés pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle ».

Calomnies et mensonges

En les poursuivant, la cour sanctionne un mensonge éhonté, malveillant et typique des techniques d'intimidation mises en œuvre par les islamistes contre quiconque est soupçonné par eux d'islamophobie. Car, rappelons-le, Samuel Paty a été livré à la vindicte générales pour avoir montré deux caricatures de Mahomet issues de Charlie Hebdo lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, précisant que les élèves choqués par ces dessins pouvaient sortir. Aucun racisme antimusulman donc, aucune contrainte.

Or une élève de Samuel Paty a allumé la mèche en se répandant en propos calomnieux sur le contenu du cours de Samuel Paty, avant de reconnaître qu'elle n'y avait pas assisté. C'est la fille de Brahim Chnina, qui est donc parti en vrille sur la base des mensonges d'une adolescente mythomane de 13 ans. Elle sera jugée, sans doute avant la fin de l'année, devant le tribunal pour enfants, comme le veut la loi. Mais est-ce une enfant, au sens psychologique du terme, que cette jeune fille déjà capable de mentir et d'inventer tout un bateau que son père reprend intégralement, établissant un contact avec Sefroui pour faire monter la sauce et mettre une cible dans le dos de l'enseignant ? Il faut être islamiste militant pour connaître l'animateur du Collectif Cheikh Yassine, organisation « propalestinienne » et « antisioniste » fondée en 2004 après l'élimination ciblée par Israël de ce leader religieux du Hamas à Gaza.

Enfin, cinq adolescents, âgés de 14 et 15 ans lors des faits et accusés d'avoir procédé à des surveillances près du collège puis d'avoir désigné Samuel Paty à l'assaillant, seront eux aussi jugés devant le tribunal pour enfants, pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des violences aggravées ». ces petites mains du crime, sorte de « chouffeurs » non pas du trafic de drogue mais d'un guet-apens idéologiquement motivé, devront répondre de ce qu'ils ont permis la décapitation effectuée par le Russe d'origine tchéchène Abdoullakh Anzorov, dont il faut rappeler qu'il était en France avec sa famille sous le statut de réfugiés. Neutralisé par la police et décédé, il ne sera pas dans le box.

C'est presque mieux ainsi : la justice pourra se concentrer sur la chaîne des responsabilités qui a conduit à l'acte. Donc aux fausses victimes d'une fausse nouvelle et d'un « racisme » inventé. Ce scénario d'horreur ne peut avoir été conçu par de simples écervelés. Même chez les mineurs, on a bien dû entendre parler des attentats islamiste, des décapitations commises par l'État islamique. Alors, que justice passe.



« Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski »

Aline Girard, lu par Philippe Foussier – Mezetulle – 29 juillet 2023

Avec le livre *Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski* (éd. Pont9, 2023), Aline Girard signe une enquête fouillée sur Samuel Grzybowski, personnage aux facettes multiples qui fonda à 16 ans l'association *Coexister*. L'auteur montre comment les ambitions communautaristes et « interconvictionnelles » du jeune doctrinaire se sont toujours conjuguées avec un sens des intérêts impressionnant.

Coexister, *Convivencia*, la Primaire populaire... On pourrait en citer bien d'autres, de ces structures dirigées ou inspirées par Samuel Grzybowski. Secrétaire générale d'*Unité laïque*, Aline Girard signe là une enquête fouillée sur ce personnage aux facettes multiples qui fonda à 16 ans *Coexister*, une association qui a obtenu en quelques années une respectabilité et une notoriété saisissantes. L'auteur montre clairement comment les ambitions idéologiques du jeune doctrinaire se sont toujours conjuguées avec un sens des intérêts impressionnant. Il s'est rapidement imposé au centre d'un réseau qui a ouvertement pour objectif de servir la *soft power* américain. Comme le note Jean-Pierre Sakoun dans la préface de ce petit livre aussi dense que documenté, « à travers *think tanks*, fondations philanthropiques, multinationales *socialwashed* et *greenwashed*, toute la politique des États-Unis concourt à fournir à la nébuleuse de l'interconvictionnel, du *community organizing* et du *social business* les moyens de son emprise progressive sur la société française ».

Ingénierie socio-politique de l'interconvictionnel

Coexister, que Samuel Grzybowski fonda en 2009, est probablement la structure la plus connue de ce réseau dans lequel l'intéressé joue un rôle majeur. Mouvement de jeunesse « interconvictionnel », l'association entend proposer « une nouvelle façon d'appréhender la diversité de religions et de convictions ». Elle ne met pas son drapeau dans sa poche et affiche sa défiance à l'égard d'une laïcité française décrite comme « laïciste », préférant de loin un modèle tel qu'il prévaut dans l'univers anglo-saxon, fondé sur la coexistence communautaire et confessionnelle. Regroupant des jeunes croyants de différentes confessions, *Coexister* entend démontrer que cette approche est adaptée aussi à la France, quand bien même une majorité de ses citoyens se déclare agnostique ou athée. Mais qu'importe, Samuel Grzybowski, à l'image de ces *Young Leaders* distingués en masse par les États-Unis pour constituer des relais de sa vision du monde de l'organisation des sociétés, sait que le multiculturalisme a le vent en poupe et il surfe ainsi sur une vague porteuse.

« Par le biais de ces ONG, *lobbies*, *think tanks* et organisations philanthropiques dotés de financements privés considérables et spécialisés dans l'ingénierie socio-politique, les États-Unis installent un nouvel ordre du monde en répandant leur modèle de société », explique Aline Girard. Il n'est pas anodin que cette entreprise idéologique se déploie tandis que l'islamisme avance parallèlement ses pions et se heurte, dans ses versions frériste ou salafiste notamment, à la laïcité française et au-delà à la notion de citoyenneté républicaine qui ne reconnaît, à l'inverse des pays anglo-saxons, que des individus et non des groupes, qu'ils soient fondés sur l'ethnie ou sur la religion. Car les réseaux entretenus par *Coexister* et ses ramifications trouvent dans les ambitions de l'islamisme des relais efficaces, comme l'auteur le démontre avec précision. On n'est ainsi pas surpris de retrouver en 2015 l'incontournable Grzybowski signataire d'un appel deux jours après le massacre du Bataclan, côtoyant visiblement sans gêne aucune le rappeur Médine, celui-là même qui appelle à crucifier les « laïcards » et à l'application de la charia. Le CCIF, officine frériste dissoute depuis par décret, figure aussi dans cet aréopage de signataires.

Lexique clérical

Si on entend un peu moins Samuel Grzybowski depuis quelques mois, il était néanmoins apparu sur le devant de la scène politique en amont de la dernière élection présidentielle. Il fut en effet l'un des principaux initiateurs de la Primaire populaire, qui entendait désigner le candidat unique de la gauche à ce scrutin. On se souvient peut-être des conditions particulièrement fantaisistes dans lesquelles cette aventure s'était fait connaître, écartant des candidats pourtant déclarés (Poutou, Roussel, Arthaud...), en retenant certains qui n'étaient pas candidats (Ruffin notamment) ou bien encore imposant leur présence à d'autres qui ne voulaient pas y participer (Mélenchon, Hidalgo, Jadot...).

Finalement, au terme d'une procédure particulièrement obscure, avec un mode de financement et des comptes qui laisseraient perplexe la moins sourcilleuse des associations anticorruption mais avec l'insolite caution de jadis honorables radicaux de gauche, ce fut Christiane Taubira qui fut désignée puis prestement lâchée en rase campagne par des soutiens qui, quelques semaines avant, semblaient l'entourer d'une intense ferveur avant que l'observation attentive des sondages ne fasse cesser leurs genuflexions. Comme l'avait d'ailleurs commenté le candidat EELV Yannick Jadot, cette Primaire populaire « était devenue un gag ». Assurément une pantalonnade dont ceux qui y apportèrent leur concours ne sortirent pas grandis, et les électeurs sans doute encore un peu plus dégoûtés par cette manière de faire de la politique et plus encore de jouer avec la démocratie. Pressentant sans doute le crash, Samuel Grzybowski quitta courageusement l'entreprise avant la démonstration patente de son échec.

Quelle que soit la structure dans laquelle Samuel Grzybowski reviendra dans l'actualité, nul doute que l'ancrage idéologique auquel il a arrimé son action demeurera, prônant « le glissement progressif d'une éthique de la justice sociale à visée universaliste à une éthique de la sollicitude comme sensibilité et pratique morale ». On y retrouvera à coup sûr une logorrhée très identifiée :

« Il excelle dans ce discours aux connotations religieuses qui, sans que l'on y prenne garde, insidieusement, cléricalise la langue depuis des décennies, installant un lexique de substitution qui envahit pensées et paroles : bien commun, bienveillance, sollicitude, humilité, respect mutuel, vulnérabilité, dévouement, tolérance, compassion, réparation, repentance, etc. Dans ce système sémantique, l'impératif du *care* n'est pas loin d'être l'équivalent de la vertu théologique de la charité ».

Par la démonstration étayée que ce petit livre nous propose, Aline Girard nous permet d'identifier clairement les choix de société qui nous sont offerts : céder à cette offensive communautariste et néo-libérale ou lui préférer l'universalisme républicain.

« Le premier sujet dans les quartiers, c'est l'éducation »

Catherine Arenou - La Gazette des Communes – 14 septembre 2023

Plus de deux mois après les émeutes qui ont marqué plusieurs villes de France et alors qu'un Comité interministériel des villes est annoncé pour le 9 octobre dans sa ville, **Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes et première vice-présidente de l'association Ville et banlieue**, exprime ses attentes.

Matignon l'a confirmé il y a quelques jours : le Comité interministériel des villes aura bel et bien lieu le 9 octobre prochain à Chanteloup les Vignes. Le choix de la localité n'est pas un hasard. Ville emblématique des banlieues de la région parisienne, décor vivant du film culte « La Haine » de Mathieu Kassovitz en 1995, Chanteloup est aussi le symbole du renouveau des quartiers populaires. A sa tête, la maire Catherine Arenou est également vice-présidente de l'association des maires Ville et banlieue. Deux mois après les émeutes qui ont frappé le pays, cette élue de droite à la fibre sociale, revient sur le choc subi par les élus locaux et expose ses attentes.

Comment s'est déroulé l'été à Chanteloup-les-Vignes et dans les autres communes populaires ?

L'été s'est bien déroulé à peu près partout. Dans ma commune comme dans d'autres, nous avons observé, à peine 8 jours après les émeutes, une désaffection des quartiers par les jeunes. Nous pensons que beaucoup d'entre eux ont été envoyés plus vite que prévu en vacances « au pays ». C'est sans doute une réaction des parents qui, soit craignaient que leurs enfants soient dans de « sales coups », soient qu'ils subissent de mauvaises influences, et qui, de toute façon, trouvaient que le territoire n'était pas sain. C'est une décision parentale extrêmement positive. Cela dit, nous avons également bien préparé les opérations Quartiers d'été et Colos apprenantes, et cela a été efficace.

Quel est le moral des maires de banlieues un peu plus de deux mois après les émeutes ?

Il est certain que le choc a été très important, d'autant que nous avons interpellé la Première ministre et le Président de la République depuis le début d'année sur l'urgence à agir. Nous l'avons vécu comme un gâchis absolu. Il faut réfléchir à ce qui a été à la source de ces émeutes, même si toutes les causes ne sont pas d'importance égale. Il y a notamment une grande désespérance dans nos quartiers. En parallèle, nous avons beaucoup attendu le Conseil interministériel des villes (CIV) annoncé depuis un an. Tout ceci se vit différemment selon l'humeur naturelle de chacun. Pour ma part, je garde toujours le moral. Aujourd'hui, Matignon nous dit qu'un CIV va être confirmé et que le gouvernement nous propose de travailler à sa préparation. Je veux donc y voir un soupçon d'espoir. Il ne faut pas à nouveau laisser passer cette chance d'agir.

Quelles sont vos attentes pour ce CIV ?

Il faut absolument travailler sur tous les champs et ne pas s'arrêter à des décisions prises en réaction aux émeutes. Le sujet principal est que tout n'a pas pu encore être réhabilité, malgré les efforts de l'Anru. Les familles, déjà dans une grande pauvreté, vivent dans des bâtiments énergivores et subissent de plein fouet la crise énergétique. Il faut croire en l'Anru et lui redonner des moyens.

Au-delà de cela, le premier des sujets est l'éducation : il faut remettre des moyens et une volonté politique. Il faut aussi agir d'une autre façon sur nos territoires, pas par de petites phrases, mais sur le long terme. Il a été annoncé que le dispositif des Cités éducatives serait

élargi à toutes les communes qui le souhaiteraient ; j'espère que cela va se faire. Il y a une « pensée Cité éducative » qui améliore les façon de faire.

Autre sujet : la prévention à l'égard des jeunes. A ce titre, le sport est un facteur essentiel d'acquisition de confiance en soi, de développement psychomoteur, d'apprentissage du respect de l'autre... Des sports variés, individuels comme collectifs, pour démontrer qu'on appartient tous à un même territoire, avec les mêmes disciplines sportives. On ne passera par ailleurs pas à côté d'un travail collectif sur la santé, notamment mentale. La situation est catastrophique, avec une augmentation des troubles du comportements, des cas de « dys » (Ndlr : dyslexie, dyspraxie...).

Enfin il y a la prévention dite spécialisée, assurée par les Départements, mais qui doit être générale et prendre une nouvelle forme. Cela passe par des moyens donnés à la politique de la ville, pour redonner du souffle à nos associations qui, trois ans après, souffrent encore d'avoir perdu la moitié de leurs bénévoles pendant le covid. Les soutenir, les accompagner dans leurs actions de soutien à la parentalité, n'est pas « mettre un pognon de dingue ». Enfin, pour la sécurité, tout le monde a été d'accord, après les émeutes, pour dire qu'elle passe par une vraie relation police-population (pas seulement police-jeunes, selon moi). Il faut aussi un travail sur ce point.

La nouvelle secrétaire d'Etat à la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'Etat à la Ville, annonce la fin de « la politique du chéquier ». Quelle est votre réaction ?

La politique de la ville est transversale : si vous agissez sur un point sans le faire sur les autres, vous êtes à côté de la plaque. Pour cette raison, nous nous félicitons de travailler avec le Gouvernement sur ce qui sera, je l'espère, une mobilisation de tous les ministères. Quant à la secrétaire d'Etat, nous avons eu une visio avec elle dès sa nomination. Ce qu'elle nous dit est plutôt bien, mais je juge sur les actes. La circulaire sur le calendrier et la méthodologie d'élaboration des contrats de ville qu'elle a diffusée le 31 août n'apporte pas de révolution, mais nous y trouvons des points positifs qui nous avaient été annoncés – comme l'accent mis sur les stratégies locales – ou sur lesquels nous avons alerté – comme l'existence de poches de pauvreté hors périmètres QPV. Cette circulaire apporte surtout les précisions dont nous avons tous besoin pour commencer à écrire les contrats de ville, à partir des besoins spécifiques de nos territoires.

Défendre le fragile équilibre de la laïcité

Le Monde – 5 septembre 2023

On ne saurait résumer l'interdiction de l'abaya à une simple manœuvre de diversion de l'exécutif destinée à masquer les difficultés que connaît le système scolaire. L'idée laïque Simple accessoire vestimentaire ou vecteur de l'islamisme ? Protection de la liberté religieuse ou du vivre-ensemble ? Instrumentalisation politique ou sujet de société central ?

Depuis que, voici trente-quatre ans, trois élèves ont été exclues d'un collège de Creil (Oise) pour avoir porté un foulard islamique, ces questions n'ont cessé d'agiter la France. Les voilà à nouveau au centre du débat public depuis que, le 27 août, le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, a annoncé l'interdiction de l'abaya, cette longue robe couvrant le corps portée par certaines élèves musulmanes. La note de service qu'il a adressée aux chefs d'établissement indique que son port entre dans le champ de la loi de 2004 selon laquelle « *le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit* » dans les établissements scolaires publics.

Deux raisons essentielles avaient pesé, en 2003, dans le choix de la commission Stasi, réunie sur le sujet par le président Chirac, de prôner l'adoption d'un texte législatif : les témoignages de jeunes musulmanes demandant la protection d'une loi contre les pressions religieuses, et le constat de l'utilisation du foulard islamique comme instrument d'influence géopolitique.

Deux décennies plus tard, ces deux réalités n'ont fait que se confirmer : tentatives de religieux d'imposer leurs normes dans certains quartiers, usage intensif des réseaux sociaux. Après la terrible série d'attentats des années 2012-2016, l'assassinat de Samuel Paty, en 2020, a rappelé tragiquement la place centrale de l'institution scolaire dans la stratégie des islamistes. Au fil de ces événements, la question de la laïcité est devenue un instrument politique de plus en plus clivant.

Prendre ses responsabilités

Aujourd'hui, pourtant, on ne saurait résumer l'interdiction de l'abaya à une simple manœuvre de diversion de l'exécutif destinée à masquer les difficultés que connaît le système scolaire. Réclamée par nombre d'acteurs de l'éducation demandeurs d'une norme nationale, justifiée par la recrudescence des « atteintes à la laïcité », la mesure est certes une manière pour le nouveau ministre d'entrer en scène. Mais c'est aussi une façon pour lui de prendre ses responsabilités.

Le Conseil d'Etat, saisi par des opposants à l'interdiction, jugera de sa conformité à la loi de 2004 qui a été rédigée pour englober de nouvelles tenues « *ostensiblement* » religieuses, mais aussi pour respecter le principe de la Convention européenne des droits de l'homme selon lequel la liberté de religion ne peut être restreinte que pour des motifs liés à la « *protection de l'ordre (...) ou des droits et libertés d'autrui* ».

Le souci de préserver ce fragile équilibre et celui de protéger tant les élèves que les professeurs contre les pressions et les querelles religieuses devraient guider les responsables politiques, en particulier ceux de gauche, dont la laïcité a longtemps été un marqueur central. N'y a-t-il pas contradiction entre le fait, pour certains, de nier le caractère religieux – pourtant revendiqué – de l'abaya et l'accusation d'« islamophobie » portée par les mêmes contre son interdiction ? L'idée laïque mérite d'être plus largement enseignée comme une conquête historique plutôt que comme un totem abstrait. Elle mérite aussi d'être défendue, certainement pas comme une source de discrimination, mais comme la garantie de libertés concrètes pour tous, en particulier celle des femmes comme des hommes de choisir et de vivre leur identité de façon autonome.

Visite du pape à Marseille : « Rien ne justifie qu'Emmanuel Macron assiste à une messe au Vélodrome »

Jean-Noël Jeanneney – *Le Monde* – 20 septembre 2023
Historien, universitaire. Ancien secrétaire d'Etat à la communication (1992 et 1993)

Aucun précédent ne peut motiver l'entorse à la loi de 1905 que se prépare à commettre le président de la République en assistant à la messe que célébrera le pape François, le 23 septembre, estime, dans une tribune au « Monde », l'historien Jean-Noël Jeanneney.

La présence d'Emmanuel Macron à la messe que le souverain pontife célébrera samedi 23 septembre au Stade-Vélodrome, à Marseille, est malvenue. Qu'il accueille François, hors des lieux de culte, avec tous les honneurs qui lui sont dus comme chef d'Etat – si le pape lui-même le souhaite, ce qui ne semble pas être le cas –, il n'est rien là qui ne puisse être approuvé. Mais il s'agit de tout autre chose : de la République, incarnée par son président, se portant au cœur de l'expression rituelle d'une religion qui est pratiquée, parmi d'autres, sur notre sol. Pense-t-il plaire à la pensée traditionaliste ? Le prix est trop lourd, au regard de la nation tout entière.

Après l'armistice de 1918, le cardinal Amette, archevêque de Paris, organisa un *Te Deum* à Notre-Dame et il y convia les représentants de l'Etat. Clemenceau, le « Père la victoire », était chef du gouvernement. Il s'opposa radicalement à cette perspective. Il consentit seulement à ce que M^{me} Poincaré, épouse du président de la République, assistât à l'office à titre personnel. Plus tard, le cardinal Mercier, archevêque de Malines (Belgique), l'incita, en tant que président de la Conférence de la paix, à « *inviter un représentant des principales nations de l'Entente à présider un acte de religion* ». Des cérémonies d'Eglise organisées en présence du gouvernement de la République ? Ah non ! Le Tigre répondit que la loi française l'excluait absolument. L'Etat, tout en protégeant ardemment les divers cultes et leur exercice, ne devait se mêler d'aucun.

Il faut détester, de la part de la puissance publique, toute intolérance – contraire à l'esprit de la laïcité, qui, si elle s'y abandonne, se pervertit aussitôt. Mais on se doit d'exiger une rigoureuse fermeté sur les principes, faute de quoi la République s'engage sur une pente glissante. On entend évoquer aujourd'hui, notamment dans la bouche du chef de l'Etat, tel ou tel précédent justifiant l'entorse qui se prépare à l'esprit de la loi de 1905. Aucun n'est valide.

Lorsque Jean Paul II, en 1996, vint célébrer en France le prétendu anniversaire du baptême de Clovis, Jacques Chirac l'accueillit à juste titre comme souverain du Vatican. Mais dès lors que le pape annonça qu'il serait en « *tournée pastorale* » (ce qui est aussi, si on le comprend bien, la coloration que François souhaite donner à sa venue), le chef de l'Etat eut raison de ne pas le rejoindre lors d'une célébration catholique et de se poser expressément devant lui comme le président d'une France « *républicaine et laïque* ».

Sainte colère

Une deuxième catégorie ne soulève pas de difficulté. Qu'un président assiste – sans aucun geste d'adhésion religieuse – à une cérémonie pour une personnalité défunte dans le temple de sa foi, fort bien. Lorsque le président François Hollande se rendit dans une synagogue, en janvier 2015, après l'attentat à l'Hyper Cacher, on l'approuva. Il venait soutenir des croyants, dont il n'était pas, parce que plusieurs de leurs coreligionnaires avaient été frappés pour cela. En juillet 2016, après l'assassinat du père Jacques Hamel par des djihadistes dans son église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), le même François Hollande vint à juste titre à la messe en son hommage.

De Gaulle se trouve, ces jours-ci, beaucoup invoqué. Il se rendit à Notre-Dame (pour un *Magnificat*, non pour une messe), lors de la libération de Paris. Il n'était pas question, en l'occurrence, de saluer une Eglise qui n'avait certes pas été impeccable sous l'Occupation, mais de se rassembler dans un haut lieu de l'histoire de France. De même doit-on relativiser le cas où le Général se joignit à Konrad Adenauer, chancelier d'un pays qui ne faisait pas

profession de laïcité, pour assister à une messe dans la cathédrale de Reims, en juillet 1962. Certains, chez nous, le regrettèrent, mais la symbolique de ce rapprochement, enraciné dans une histoire bien antérieure à la Révolution, pouvait justifier un tel choix, salut politique à la très longue durée de l'Europe, depuis le « *fond des âges* ».

Quant à l'épisode du service religieux de Leningrad auquel de Gaulle assista lors d'un voyage officiel en URSS, en juin 1966, ce fut pour lui une manière de saluer, sur place, les efforts vers la liberté de Russes asservis dans leur foi : on est bien loin du cas qui nous occupe ces jours-ci. Ajoutons que l'aide de camp de De Gaulle, l'amiral Flohic, a raconté l'irritation que celui-ci exprima lorsqu'il fut placé dans la situation de devoir communier parce qu'on lui tendit une hostie à l'improviste. Pris par surprise, il ne crut pas pouvoir, sans faire scandale, se dérober. Il en manifesta ensuite, autour de lui, une sainte colère.

Ce danger, au moins, heureusement, ne nous menace pas aujourd'hui, puisque Emmanuel Macron a promis qu'il s'abstiendrait, à Marseille, de tout geste religieux. Nous ne risquons donc pas, en l'occurrence, de revoir Nicolas Sarkozy allant dire au Vatican, non sans faire plusieurs signes de croix, que la France était « *la fille aînée de l'Eglise* ».

Inégalité de traitement

Du côté de l'inadmissible, on rappellera comme échappant à toute règle républicaine le geste des autorités publiques dans l'atmosphère de la débâcle de 1940 : le président du Conseil, Paul Reynaud, et plusieurs ministres assistèrent, le 19 mai, à une cérémonie organisée à Notre-Dame pour prier Dieu (sans succès, comme on sait...) d'accorder la victoire à la patrie. On admettra que le désarroi collectif pouvait expliquer que ces hommes aient perdu quelques repères.

Les autres atteintes graves à la laïcité, dans ce champ et à cette hauteur, demeurent exceptionnelles et on ne peut pas concevoir qu'elles légitiment après coup, puisqu'elles furent blâmables, le projet du Stade-Vélodrome. Jacques Chirac, salué plus haut, fut coupable, en revanche, de communier, devant les caméras de télévision, à la cérémonie tenue à Notre-Dame (et que le cardinal Lustiger n'avait pas voulue œcuménique) lors de la disparition de François Mitterrand.

Il n'existe qu'un seul cas, sauf erreur, depuis 1905, où un chef de l'Etat a assisté à une messe célébrée par un pape en visite dans notre pays. Ce fut le jour où Valéry Giscard d'Estaing choisit de le faire, sur le parvis de Notre-Dame, lors de la visite en France de Jean Paul II, le 30 mai 1980. Il eut grand tort.

La doctrine de Clemenceau est-elle dépassée ? Certains veulent le croire et, cependant, dans un temps où la place de l'islam de France, en particulier, soulève tant d'interrogations, elle garde plus de force que jamais. Comment ne pas se persuader que nos compatriotes musulmans, auxquels on impose, à juste titre, une stricte laïcité, éprouveront, ces jours-ci, le sentiment d'une insupportable inégalité de traitement ? Je suggère que Brigitte Macron, puisqu'elle n'a pas, dans notre pays, de statut officiel, assiste, en l'absence de son mari, à titre privé, dans la ligne de M^{me} Poincaré, à la messe de Marseille.

Le Liban pris au piège du confessionnalisme

*Salah Aboujaoude – Telos – 27 septembre 2023
Vice-recteur, université Saint-Joseph, Beyrouth*

Depuis près de quatre ans, une crise multifacettes sévit au Liban, avec des conséquences dévastatrices. Le système politique est inopérant et le système économique et financier a pris une courbe descendante à partir de 2019 à cause d'une défaillance du système bancaire, dans un contexte marqué par la présence d'environ 1,5 million de réfugiés syriens, par les effets de la pandémie de Covid-19 et l'explosion massive du port de Beyrouth en août 2020. Le pays est bloqué, tandis que plus de 80% de sa population est plongé dans la pauvreté.

Dans un rapport publié en novembre 2022, la Banque mondiale a recommandé au gouvernement libanais de prendre une série de mesures dans l'immédiat et d'autres à moyen terme en vue de sauver le pays d'un effondrement total. Outre la préconisation de programmes de restructuration de la dette et du secteur financier, le rapport souligne la nécessité de mettre en place de meilleures institutions, une bonne gouvernance englobant des réformes fiscales, financière et sociales. Sans ces réformes, le redressement de la situation sociale et économique sera presque impossible surtout que l'aide internationale et l'investissement privé essentiels pour la reprise économique ne s'achemineraient pas vers le pays. Aucune mesure de réforme n'a pourtant été prise dans un temps où le pays vit une vacance présidentielle depuis la fin du mandat du Président Michel Aoun en octobre 2022. Or combler le vide présidentiel est impératif pour créer une certaine stabilité qui donnerait une bouffée d'oxygène dans l'économie. Cet objectif ne serait toutefois pas atteint qu'à travers un consensus interne sur une personnalité qui ne représente pas une menace aux intérêts des grands joueurs locaux et leurs alliés régionaux et internationaux.

Concrètement, la scène intérieure est partagée entre, d'un côté, les deux partis politiques chiites : Hezbollah et le Mouvement Amal et leurs alliés qui soutiennent la candidature de M Sleiman Frangié, et, de l'autre côté, les trois grands partis politiques chrétiens : les Forces libanaises, le Courant patriotique libre et les Kataëb avec leurs alliés qui se sont mis d'accord sur la candidature de M Jihad Azour après une longue période de dures négociations. Il ne faut certainement pas oublier aussi les quelques blocs politiques et les députés indépendants de toutes les confessions mais surtout sunnites, qui se tiennent encore dans une zone grise. Quant aux facteurs externes qui influent sur le cours des événements locaux, il y a la République islamique d'Iran, allié indéfectible de Hezbollah, l'Arabie Saoudite qui a une influence considérable sur les milieux sunnites et entretient des bonnes relations avec quelques partis chrétiens notamment les Forces libanaises. Mais il y a aussi d'autres acteurs notamment les États-Unis et la France. Celle-ci semble depuis quelques mois en train de promouvoir une solution basée sur l'élection du candidat des deux grandes formations chiites Hezbollah et Mouvement Amal, en l'occurrence M Frangié, en échange d'un Premier ministre proche de l'opposition ; le nom de M Nawaf Salam a ainsi circulé dans les médias durant des mois. Cette solution se heurte pourtant au refus de grands dirigeants chrétiens qui accusent la diplomatie française de cacher des intérêts économiques derrière cette initiative. Quant au rôle des États-Unis dans la crise, il reste jusqu'à maintenant plutôt timide ; le Liban ne figure apparemment pas dans les priorités régionales de Washington.

Alors que les deux grands partis chiites et leurs alliés s'opposent à la candidature de M Azour et le considèrent comme le cheval de Troie des États-Unis, quelques partis chrétiens et leurs alliés refusent catégoriquement la candidature de M. Frangié, accusé d'être l'allié de l'axe de la résistance qui comprend le Hezbollah, la Syrie et l'Iran et qui affiche son hostilité non seulement à l'égard de l'Occident et d'Israël, mais aussi de l'Arabie Saoudite et d'autres pays arabes.

La situation semble donc vouée à la stagnation à moins que les initiatives étrangères n'arrivent à proposer aux dirigeants libanais un consensus acceptable. La France paraît susceptible de jouer ce rôle suite à la désignation le 7 juin 2023 de l'ancien ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian comme « envoyé personnel pour le Liban » en vue de faciliter l'élection d'un président. Pourtant, l'objectif de cette initiative reste flou, on ignore si elle propose une nouvelle solution ou s'il s'agit de faire pression en faveur de celle déjà proposée par M Macron. Mais il y a encore deux autres acteurs majeurs qui ont aussi leur mot à dire à savoir l'Arabie Saoudite et la République islamique en Iran. Le rapprochement entre les deux pays en mars 2023, grâce aux bons offices de la Chine, semble calmer l'antagonisme politico-religieux farouche des deux pays qui avait longtemps contribué à attiser davantage les conflits au Yémen, en Iraq et au Liban. Mais jusqu'aujourd'hui, le renouement de leurs relations diplomatiques n'a influencé en rien le cours de la crise au Liban.

De toute façon, quelle que soit l'issue de la crise présidentielle, le Liban restera un pays fragile et c'est la nature de cette fragilité qu'il faudrait comprendre : le confessionnalisme. Celui-ci est au cœur même de l'Etat libanais la source de sa faiblesse permanente. Ce terme renvoie aux 18 confessions dûment reconnues par la Constitution libanaise (12 chrétiennes, 5 musulmanes et le judaïsme). À l'origine, ces confessions étaient des communautés religieuses actives qui ont évolué vers ce que les sociologues appellent aujourd'hui des groupes supra-fonctionnels, dans le sens où ils s'attribuent toutes les fonctions possibles et pas seulement des pratiques rituelles.

L'infrastructure du Liban est donc confessionnelle et elle est toujours liée à des confessions en concurrence l'une par rapport à l'autre pour le pouvoir et les privilèges. Ces confessions connaissent aussi, en même temps, une lutte interne pour la monopolisation de la représentativité de la confession. Quant à l'Etat, il représente les différentes volontés confessionnelles auxquelles il est soumis. D'ailleurs, les partis politiques qui font croire à une véritable démocratie dans la vie politique du pays, et dont le rôle était décisif pendant les guerres et l'est toujours dans les crises actuelles, ne sont en fait qu'un reflet – conscient ou inconscient – du confessionnalisme.

Maintenir la paix au Liban signifie donc suivre le principe en fonction depuis l'indépendance, à savoir la répartition de la vie politique, des emplois et charges publiques entre les grandes confessions. Mais c'est un principe vulnérable car, d'un côté, le moindre changement dans les données politiques, démographiques ou économiques de n'importe quelle confession est susceptible d'amener une crise et peut-être une guerre, et, de l'autre côté, ce principe laisse la porte ouverte aux interventions étrangères dans les affaires internes du pays dès lors que chaque confession cherche les appuis extérieurs qui lui sont indispensables pour garantir son existence et son pouvoir.

Le confessionnalisme apparaît donc comme un obstacle majeur pour l'application d'une politique responsable et morale en vue de l'édification d'un Etat démocratique moderne. Influencée par sa confession religieuse, le Libanais risque de ne regarder les affaires publiques qu'en fonction de son appartenance confessionnelle. Comment peut-il alors agir rationnellement et objectivement dans le respect de son bien personnel et du bien commun de l'ensemble de ses concitoyens ? Comment ne pas se trouver enfermé dans un cercle vicieux imposé par les impératifs des leaders de sa confession qui fixent les limites de sa pensée, de ses initiatives et de son indépendance ? Et au-delà de tout cela, comment définir le bien commun dans une ambiance confessionnelle ?

En d'autres termes, le confessionnalisme crée un cadre restreint, fermé et rigide dans lequel toute l'action politique se pense et se concrétise. Il empêche le bon fonctionnement du système politique et la construction d'une société où l'exercice du pouvoir respecte et réalise

les intérêts personnels des citoyens ; il promeut par contre une situation qui ne génère que la féodalité politique, l'irresponsabilité, le clientélisme, le favoritisme et la corruption.

Le seul moyen qui pourrait faire avancer le pays sur la voie de la libération de la corruption et du confessionnalisme est la propagation de façon consciente et systématique de la culture démocratique. Ce n'est pourtant pas un objectif facile, mais n'est pas impossible, surtout que les semences de la démocratie existent bel et bien dans la société civile et notamment parmi la jeunesse. Avec une aide des pays démocratiques aux programmes de la formation à la démocratie aux écoles et universités, ainsi que leur soutien aux ONG qui s'intéressent aux droits de l'homme, la surveillance des administrations publiques et les exactions des responsables, le passage à la démocratie pourra évidemment s'accélérer. Et vu la soumission de la justice locale aux influences politiques, le recours aux cours pénales internationales pour sanctionner les responsables de la spoliation des ressources de l'Etat et les grands crimes commis surtout celui de l'explosion du Port de Beyrouth, aidera aussi à atteindre la transformation démocratique souhaitée.



Convaincre les jeunes que la laïcité est la condition de la liberté

Philippe Guittet – 11 septembre 2023

Président de la Commission École et République du Comité Laïcité République

La République : Universalisme et lutte contre les discriminations

J'aborderai ce thème en traitant la question initiale qui était posée : L'école est-elle toujours le terreau de la République ?

Un rappel : la France est une Nation constituée de citoyens libres et égaux en droit et non pas constituée de communautés religieuses ou non dont l'État assurerait la coexistence dans un régime de tolérance.

Rien ne justifie ces nouvelles communautés, que certains organisent en hiérarchisant les êtres humains selon la couleur de peau et le statut réel ou fantasmé d'opprimés, entre « racisés » et hommes blancs « cisgenres » par exemple.

L'École occupe une place particulière dans notre République laïque.

Il faut relire Condorcet : « L'éducation a pour principal objet de corriger l'inégalité des conditions en offrant à tous la même possibilité d'excellence ; en offrant à chacun la capacité de juger de la valeur ou de la vérité des opinions, y compris celles du milieu où il est né ; en enseignant non pas le contraire de ce que l'on voudrait combattre, mais le moyen de se soustraire à la tyrannie des opinions auxquelles on n'aurait pas souscrit librement » (*Cinq mémoires sur l'instruction publique*).

C'est sur ces bases qu'a été fondée L'École laïque avant même la loi de séparation de 1905.

Il fallait la soustraire à la mainmise de l'Église pour former des citoyens libres et émancipés. Cette École de la République qui émancipe par le savoir, la rationalité critique et, donc forme de futurs citoyens éclairés, nous devons la protéger.

C'est ce qu'avait compris Jean Zay, ministre du Front populaire, par deux circulaires en 1936 et 1937, interdisant les signes politiques puis les signes religieux.

Il avait compris, après Condorcet que nous ne devons pas arriver à l'École en affichant ses convictions, mais prêts à recevoir un enseignement qui peut ébranler nos certitudes.

C'est cette École qui évite le repli sur les identités et donc toute stigmatisation et discrimination en fonction des origines religieuses.

Alors que la laïcité n'était plus un sujet au sein de l'École de la République, au-delà de la querelle École laïque-École privée, les réponses « salafistes », « fréristes », ont importé l'islamisme en France, idéologie politico-religieuse.

Ce fut d'abord l'affaire du voile islamique de Creil en 1989.

La réponse du ministre de l'Éducation de l'époque, fut d'interroger le Conseil d'État. Celui-ci, condamna le seul prosélytisme, bien difficile à repérer pour les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les enseignants !

Il a fallu attendre la loi du 15 mars 2004, édictée en application du principe de laïcité, qui interdit le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse à l'École.

J'y ai pris une part très active en tant que secrétaire général du SNPDEN-UNSA, le principal syndicat de personnels de direction.

J'ai participé à la rédaction de la circulaire d'application de cette loi qui indique que « la loi est rédigée... de manière à répondre... à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi »

C'est le cas de l'abbaya.

Comme le dit Gilles Kepel, « l'abaya n'a pas été portée de toute éternité : elle a été mise à la

mode par les salafistes... au milieu du XXe » ou comme dit Kamel Daoud « cette tenue n'est pas celle d'ancêtres fantasmés mais l'uniforme de manipulateurs expérimentés et de communautaristes ingénieux ».

Nous saluons donc sans réserve la note de service qui interdit l'abaya et le quamis dans les établissements scolaires.

La question laïque ne s'arrête, bien sûr, pas là : des contestations d'enseignement s'expriment dans de nombreuses disciplines.

La formation et le soutien des autorités sont donc essentiels.

C'est la condition pour que l'École puisse émanciper en aidant chacun à se distancier des pressions sociales et culturelles.

La principale discrimination dans l'École est sociale et ethnique.

Selon l'OCDE, la France est un des pays où l'origine sociale explique le plus les différences de résultats. Cela ne correspond pas à la promesse républicaine de correction des inégalités sociales, d'égalité des chances et de promotion par le mérite.

Les raisons en sont nombreuses et je n'ai pas le temps de les aborder dans cet exposé. Je vous invite à me lire sur le site du Comité Laïcité République (*SNPDEN "Ré-instituer l'École de la République"* (Ph. Guittet, *Direction, SNPDEN*, juin 2023)).

En premier lieu, il faut profiter de la baisse des effectifs globaux dans l'École, pour réduire drastiquement le nombre d'élèves par classe en maternelle, dans le primaire, mais aussi dans les premières années du collège. Surtout il faut permettre la mixité sociale et scolaire.

Ce devait être le grand enjeu du précédent ministre. Au lieu de cela son avancée se fait à petits pas.

La mixité sociale est pourtant un enjeu contre une ghettoïsation, renforcée par les stratégies d'évitement scolaire.

Le privé sous contrat recrute les élèves les plus favorisés sans avoir à respecter les règles de carte scolaire de l'enseignement public.

La loi Guermeur, en instaurant le « caractère propre », donne à cette École privée toutes les raisons de ne pas appliquer les mêmes règles que l'École laïque.

Nous avons entendu les vociférations de la droite qui y voit une nouvelle agression contre l'École qu'elle appelle « libre ».

Le privé, pour accueillir plus de boursiers - les meilleurs -, non pour se plier à la carte scolaire, indique qu'il ne le fera qu'avec de nouvelles subventions.

Un autre combat sans relâche doit être mené contre les discriminations, celui contre le harcèlement scolaire renforcé par l'usage des réseaux sociaux.

Il faut lutter enfin contre les discriminations lors des stages et bien sûr après lors de l'embauche.

Pour combattre les distinctions sociales, il faut ré-instituer l'École de la République.

L'École de la République doit être conçue comme le lieu où l'on apprend à s'approprier les mots, puis à maîtriser les savoirs élémentaires (lire, écrire, compter, vivre en société), pour permettre ensuite de couvrir tous les champs du savoir et du questionnement scientifique.

Il faut retrouver pour tous les élèves, sans distinction, l'ambition culturelle des programmes. Donner des mots émancipateurs à chacun, c'est aussi se prémunir contre la violence et tous les fanatismes.

L'École a besoin d'enseignants convaincus de la dimension émancipatrice de leur enseignement. Mais pour cela, il faut une volonté politique et un désir de la société pour redonner tout son sens à l'École et à l'émancipation par l'acquisition des savoirs.

L'urgence est donc de reconstruire la formation des maîtres dont le recrutement connaît une crise sans précédent. Mais la première urgence est de convaincre les jeunes que la laïcité

est la condition de la liberté.

Convaincre que l'École publique laïque doit être celle d'un espace impartial, indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique.

Il sera difficile de convaincre ceux qui font passer la loi de dieu avant celle de la République. Mais pour une partie des autres, il faut convaincre ceux qui voient dans les lois de la République des entraves systémiques à l'expression d'une identité.

Ceux-ci sont souvent imprégnés par le modèle sociétal anglo-saxon, et surtout par une vraie méconnaissance du modèle républicain, confondant tolérance œcuménique et laïcité.

Ce discours, malheureusement porté et soutenu par une partie sensible de la gauche, est en profonde rupture avec l'histoire laïque de ce courant.

Je compte sur vous pour que toute la gauche renoue avec son Histoire.



JO de Paris 2024 : une porte-parole de l'ONU critique l'interdiction du hidjab

La Croix (avec AFP) – 26 septembre 2023

Une porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a critiqué, mardi 26 septembre, l'interdiction faite aux athlètes françaises de porter le voile islamique lors des Jeux olympiques de Paris, au nom de la laïcité.

Une porte-parole du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a rappelé mardi 26 septembre son opposition de principe à ce que les athlètes françaises aient interdiction de porter le hidjab lors des JO de Paris.

Une représentante de l'ONU a rappelé mardi 26 septembre que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ne soutenait pas l'idée de réglementer ce que les femmes doivent porter ou pas, réagissant à l'interdiction faite aux athlètes françaises de porter le voile islamique aux Jeux olympiques en France au nom de la laïcité.

« De manière générale, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme estime que personne ne devrait imposer à une femme ce qu'elle doit porter ou non », a déclaré la porte-parole du Haut-Commissariat, Marta Hurtado, en réponse à une question lors du point presse régulier de l'ONU à Genève, sur les déclarations dimanche de la ministre française des sports, Amélie Oudéa-Castéra.

La ministre avait expliqué dimanche dans l'émission « Dimanche en politique » sur France 3 l'attachement du gouvernement « à un régime de laïcité stricte, appliqué strictement dans le champ du sport. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ça veut dire la neutralité absolue du service public, donc que les représentants de nos délégations, dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile. »

« Facteur culturel »

Marta Hurtado a rappelé que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes fait obligation à toutes les parties – dans ce cas la France – de prendre « toutes les mesures appropriées nécessaires pour modifier tout modèle social ou culturel fondé sur l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre sexe. »

« Mais ces pratiques discriminatoires peuvent avoir des conséquences néfastes », a-t-elle souligné, c'est pourquoi, « selon les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les restrictions à l'expression des religions ou des convictions, comme le choix de vêtements, ne sont acceptables que dans des circonstances très spécifiques qui répondent de manière proportionnelle et nécessaire à des préoccupations légitimes en matière de sécurité publique, d'ordre public, de santé publique ou de moralité. »

Le Comité international olympique (CIO) « est sur une logique qui consiste à appréhender le port du voile non pas comme un facteur culturel mais comme un facteur culturel », a reconnu la ministre française, qui a rappelé que la position française s'appuyait sur une décision du Conseil d'État, le juge administratif suprême français. Le Conseil d'État avait maintenu fin juin l'interdiction du port du hidjab dans le football féminin.

Dans un épilogue judiciaire à une nouvelle affaire liée aux signes religieux dans l'espace public, sujet de débat récurrent en France, le Conseil d'État a jugé que la Fédération française de football (FFF) pouvait édicter les règles qu'elle estime nécessaires au « bon déroulement » des matchs et était, à ce titre, fondée à interdire le port du hijab sur les terrains.

"Hier comme aujourd'hui, les rencontres des présidents et du pape relèvent de la politique"

Guy Konopnicki – Marianne – 24 septembre 2023

Le chef de l'État pouvait se contenter d'accueillir le pape et de veiller à la libre expression du culte catholique, il a choisi de mélanger les genres. Ce n'est certes pas sa première entorse à la loi de 1905, mais elle est particulièrement malvenue, quand l'effondrement de la laïcité creuse les fractures de la société française, déplore Guy Konopnicki.

Au moment où l'école publique doit faire face à un harcèlement religieux, qui ne se limite pas aux exhibitions vestimentaires, le président de la République annonce qu'il assistera à la messe dite par le pape François au stade Vélodrome, à Marseille. Certes, en des circonstances semblables, François Mitterrand avait accueilli Jean-Paul II à Strasbourg, mais sans assister à l'office religieux. Quoique socialiste, François Mitterrand n'était pas farouchement laïque, l'accueil du pape à Strasbourg était une manière de rassurer l'Église quant à la pérennité du statut d'exception de l'Alsace-Moselle, où la loi de 1905 ne s'applique pas.

Hier comme aujourd'hui, les rencontres des présidents et du pape relèvent de la politique.

Cependant, Emmanuel Macron, marchant sur les brisées de Nicolas Sarkozy, efface la frontière entre sa personne privée et sa fonction de chef de l'État. La liberté de cultes s'applique à tout citoyen, Emmanuel Macron a bien évidemment le droit d'assister à une messe catholique. La présence du chef de l'État à une manifestation publique de l'Église catholique prend un autre sens. Elle intervient en pleine rentrée scolaire, quand les enseignants défendent, non sans peine, la neutralité religieuse du service public.

La démarche spirituelle dont se réclame le président n'est que le masque d'une opération politique. La République subit les assauts des obscurantismes, en tant que fille des Lumières et expression de la raison. Ces assauts ne viennent pas seulement de l'islamisme, mais d'un ensemble de courants, qui contestent pêle-mêle l'universalisme, les enseignements scientifiques, la médecine ou encore les fondements égalitaires de la République française.

L'extrême droite, porteuse d'une partie de ces courants, détourne la défense de la laïcité en lui substituant le combat identitaire d'une France d'essence catholique menacée par une religion étrangère.

Le pape François a beau plaider la cause humanitaire des migrants, la présence d'Emmanuel Macron à Marseille vise d'abord à marquer son attachement à une conception de la France et de son histoire. Plutôt que d'opposer la laïcité et la raison à l'offensive de l'islamisme et des autres obscurantismes, il affiche sa propre appartenance religieuse. Avec un tel exemple, il semble difficile de demander à des collégiennes de ne pas exhiber leurs particularismes dans l'enceinte des établissements scolaires. Le chef de l'État pouvait se contenter d'accueillir le pape et de veiller à la libre expression du culte catholique, il a choisi de mélanger les genres. Ce n'est certes pas sa première entorse à la loi de 1905, mais elle est particulièrement malvenue, quand l'effondrement de la laïcité creuse les fractures de la société française.



Le chanoine de Latran Macron confond laïcité et œcuménisme

François Cocq – Marianne 3 novembre 2017

En acceptant officiellement le titre de chanoine de Latran, Emmanuel Macron rompt avec la neutralité religieuse que devrait s'imposer le président de la République française.

Dans son édition du 2 novembre, le journal *La Croix* révélait que, par une lettre au chapitre de la basilique Saint-Jean-de-Latran, M. Macron acceptait officiellement son titre de « premier et unique chanoine honoraire » de cette basilique romaine cathédrale du pape, et qu'il a bien l'intention d'aller en prendre rapidement possession à Rome.

Voilà donc le président de la République qui renoue avec les mauvaises habitudes qui veulent que le chef de l'Etat se pare également du manteau du religieux. C'est une mauvaise façon de faire et plus encore un détournement de la laïcité au bénéfice d'une lecture régressive qui y substitue l'œcuménisme communautariste.

NEUTRALITÉ DE MITTERRAND OU HOLLANDE

M. Macron n'était pas tenu d'accepter cette « distinction ». D'autres, François Mitterrand, Georges Pompidou ou encore François Hollande, n'ont pas pris officiellement possession de leur titre à défaut d'y avoir renoncé. Si la France n'a pas à renoncer à son Histoire, la République n'a pas à endosser les héritages qui entrent en contradiction avec son principe d'organisation politique et sociale que représente la laïcité.

Membres d'un même corps politique, les individus peuvent être croyants, athées ou agnostiques, libre penseurs. Mais la laïcité transcende ces appartenances. On pourrait en effet être athée et laïque comme athée et non laïque ; agnostique et laïque comme agnostique et non laïque ; croyant et laïque comme croyant et non laïque. La République a fait un choix en conscience et en raison : celui d'assumer en son sein le principe de laïcité.

Et donc de faire la place aux croyants, aux athées et aux agnostiques. C'est pour cela qu'elle affiche de manière première le fait d'assurer d'abord la liberté de conscience qui est une liberté de croire ou de ne pas croire.

L'Etat doit demeurer extérieur aux considérations théologiques

La liberté de conscience détermine le rapport de l'Etat à l'ensemble des religions en général et à chacune d'entre elles en particulier. La conscience n'est pas la foi et l'égalité entre les citoyen-ne-s justifie donc que l'Etat demeure extérieur aux considérations théologiques et à leurs pratiques. La liberté de conscience ne vise en effet pas à un égal traitement des religions, œcuménisme faussement laïque tant vanté dans la période. Il observe sur ce point non pas une neutralité entre les religions mais une stricte séparation entre le fait religieux et le champ politique.

Voilà pourquoi il est aussi choquant d'entendre ce lundi Gérard Collomb, ministre d'Etat, de l'intérieur et en charge des relations avec les cultes, affirmer « Nous voulons que les musulmans se sentent fiers d'être français, fiers d'appartenir à la nation » et mettre ainsi sur le même plan la religion, qui relève de l'intime, et la nationalité, qui définit le peuple comme un corps politique constitué justement sur la base du principe de laïcité.

PIERRE JETÉE DANS LE JARDIN DE LA LAÏCITÉ

Voilà pourquoi la reconnaissance officielle par M. Macron du titre de chanoine de Latran est une pierre jetée dans le jardin de la laïcité et donc dans celui de tous les Français-es. Voilà pourquoi la distribution des reconnaissances organisées par M. Macron et ses ouailles, un coup à une religion, un coup à une autre, n'est au final rien d'autre qu'une gestion communautariste larvée qui affaiblit et pervertit la République.

Écoles hors contrat : les territoires perdus de l'Éducation nationale

Laure Daussy – Charlie Hebdo – 8 mars 2022

Un monde qui se répartit par « races », Vichy qui n'est pas enseigné... Voilà quelques-unes des dérives qui ont cours dans plusieurs écoles hors contrat en France, notamment chez les ultracathos. Le Comité national d'action laïque (Cnal), qui milite pour la laïcité à l'école, a lancé une grande enquête sur ces établissements privés, en demandant de consulter leurs rapports d'inspection, jamais rendus publics jusque-là. Nous avons pu les consulter en exclusivité. Malgré plusieurs manquements manifestes, certaines écoles continuent d'accueillir des enfants. En plus, bien que hors contrat, elles sont financées en partie par de l'argent public.

L'intérêt pour les établissements scolaires hors contrat est en plein boom, et ce d'autant plus depuis que l'école à la maison, soumise à autorisation, est devenue plus compliquée avec la loi contre le séparatisme. Ainsi, à la rentrée 2021, 122 nouvelles écoles hors contrat se sont créées, comme s'en félicite sur son site Internet la Fondation pour l'école, organisme qui finance les écoles privées hors contrat (lire cet article). Il n'existait que 803 établissements privés hors contrat en 2010, il y en aurait 1 800 aujourd'hui, mais il est difficile d'avoir des chiffres précis¹. Elles concerneraient 85 000 enfants sur 12 millions d'élèves. Ces écoles peuvent être très différentes, confessionnelles ou adeptes de pédagogies alternatives, comme Steiner ou Montessori. Elles ne sont pas obligées de suivre le programme de l'Éducation nationale, mais elles doivent respecter un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », précisé par le Code de l'éducation. Or celui-ci est loin d'être suivi, comme le montrent les rapports d'inspection que nous avons pu consulter. « *La liberté de l'enseignement ne doit pas être prétexte à un enseignement de mauvaise qualité* », dénonce Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du Cnal et secrétaire national du SE-Unsa, organismes à l'origine de l'enquête.

C'est une première d'avoir accès à autant de rapports d'inspection d'écoles hors contrat, qui d'ordinaire ne sont pas communiqués. À partir de janvier 2021, le Cnal a adressé à chaque inspection académique une demande officielle de transmission du dernier rapport d'inspection de ces établissements (qui sont tous soumis à au moins une inspection la première année). En cas de refus, le Cnal a saisi la très utile Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), qui a donné son feu vert pour toutes les demandes. Au final, il a réussi à en obtenir 164, soit presque 10 % des écoles. Dans le détail : 14 établissements de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (sur 59), 26 d'écoles ultracatholiques (hors Saint-Pie-X, sur 140), 52 écoles Montessori (sur 384). Pour d'autres types d'écoles – Steiner, Espérance banlieues ou musulmanes –, ils n'ont obtenu qu'une poignée de rapports, nous y reviendrons.

Les rapports d'inspection que nous avons pu consulter sont édifiants. Concernant les cathos hors contrat, qu'ils soient affiliés à Saint-Pie-X (catholiques intégristes) ou non, les inspecteurs constatent que plusieurs éléments du socle pédagogique ne sont pas enseignés ou le sont mal : ils dénoncent un déficit dans la formation à l'esprit critique, dans l'acquisition de démarches scientifiques, et des amalgames fréquents entre histoire et religion. Ainsi, à l'école Sainte-Marie, à Saint-Père-Marc-en-Poulet (35), affiliée à Saint-Pie-X, il est écrit dans un cahier de lycée que « *le projet de l'Encyclopédie était au fond le fruit d'une conspiration dont le but caché était l'anéantissement de toute religion et le renversement de toute autorité* ». À l'école traditionaliste Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Macaire (33), dans un rapport d'inspection en date du 15 décembre 2020, on peut lire : « *Les valeurs de la République n'apparaissent pas dans les traces écrites des élèves du premier degré. Le manuel d'histoire support de cet enseignement accorde une très faible place aux personnages qui ont façonné la République. Le général de Gaulle n'est ainsi pas une figure historique à retenir dans ce manuel.* » En revanche, « *le maréchal Bugeaud apparaît comme*

le personnage grâce à qui les Arabes ont pu apprendre à développer leur agriculture en Algérie [...] ». Et pire encore, « le rôle de Vichy dans l'extermination des Juifs est mis sous silence, et ce génocide n'est d'ailleurs pas mentionné dans le traitement de la Seconde Guerre mondiale ». On peut lire aussi : « L'histoire est vue au travers du prisme de la religion catholique dans son expression traditionaliste, avec notamment des focales sur les guerres de Vendée au collège comme au lycée. » À l'école l'Immaculée Conception, à Domezain-Berraute (64), « le support de géographie porte une vision marquée par une représentation du monde par races humaines (Noirs, Blancs), qui pose un souci majeur de conception erronée scientifiquement et potentiellement raciste ou a minima raciale ».

Dans ces écoles, les classes sont parfois non mixtes, un rapport montre que des responsabilités proposées aux garçons sont refusées aux filles. « Les filles ne déjeunent pas dans la même salle de restauration que les garçons, elles ne sont pas autorisées à participer aux groupes de responsabilité », peut-on lire. Sans surprise, les cours d'éducation sexuelle sont totalement absents, mais aussi souvent l'éducation physique et sportive, de même que celle aux médias et à l'information. Que ce soit dans les établissements scolaires Saint-Pie-X ou dans d'autres ultracathos, les manuels sont très anciens. À l'école privée Sainte-Marie, à Saint-Père-Marc-en-Poulet, « les traces des élèves font apparaître exclusivement des exercices d'entraînement visant l'automatisation des connaissances et appui sur des manuels des années 1950 et 1960 au lexique parfois éloigné du vocabulaire d'aujourd'hui ». Dans le rapport de l'école hors contrat Saint-Projet, à Bordeaux (33), le manuel de lecture en CP date de 1965.

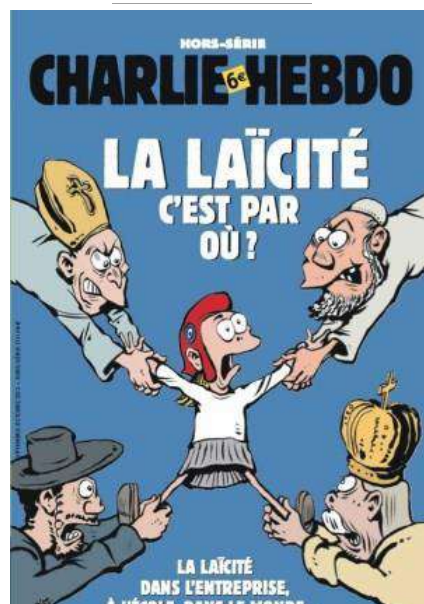
Quel est l'impact de ces inspections ? À chaque fois, les inspecteurs se bornent à demander de mettre en oeuvre certaines recommandations, avant un prochain contrôle. Reste à savoir s'ils auront lieu. Comme le dénonce le Cnal, certaines inspections qui révèlent des manquements ne sont jamais suivies d'autres contrôles, et l'école continue ainsi d'accueillir des élèves sans modifier son enseignement. Après deux visites faisant état des mêmes problèmes, dont une dernière le 11 mars 2021, une notification est adressée à la directrice de l'école Saint-Martin, à Niort (79), pour lui demander « d'y remédier dans un délai de quinze jours ». Qu'en est-il depuis ? Contacté par Charlie, le rectorat n'est pas revenu vers nous. Pourtant, le rapport est consternant : il pointe « une appartenance à la communauté religieuse qui prime sur le sentiment d'appartenance à la société ». Dans cette école, le 11 Novembre n'est pas l'armistice, mais l'occasion de faire une sortie pour célébrer saint Martin !

Reste que ces rapports obtenus par cette démarche ouverte ne sont probablement pas les pires. Le Cnal n'a eu que 10 % des rapports de l'ensemble des écoles. « Si cela constitue une base de travail significative, cela démontre combien l'administration de l'Éducation nationale est rétive à la transparence sur cette question », déplore le Cnal. « Visiblement, la transmission des rapports concernant les établissements musulmans, juifs et appartenant à la mouvance Steiner-Waldorf se heurte à des refus. » « Si on ne les a pas reçus, c'est que c'est un sujet sensible », ajoute Rémy-Charles Sirvent. Nous avons demandé au ministère de l'Éducation nationale les raisons pour lesquelles aucun rapport de ce type d'établissement n'a pu être transmis. La réponse est sibylline : « Les rapports qui ne peuvent être communiqués sont ceux dont la procédure de contrôle est encore en cours. » C'est une réponse « curieuse », estime Rémy-Charles Sirvent, « puisque nous en avons reçu pour qui les préconisations étaient déjà anciennes, sans qu'il y ait eu de résolution depuis ». En tout cas, les écoles Steiner (une vingtaine en France) pourraient poser problème, de par leur remise en cause de la science et leur aspect ésotérique. Nous vous avons parlé d'une école Steiner à Bagnères-de-Bigorre (65) qui avait fermé à la rentrée. Nous avons nous-même lancé en début d'année scolaire une demande auprès du ministère pour obtenir des rapports d'inspection des autres écoles Steiner, sans succès.

Le Cnal n'a obtenu quasiment aucun document concernant des établissements musulmans hors contrat (au nombre de 62 en France), qui peuvent pourtant parfois s'apparenter à des écoles coraniques. Récemment, un documentaire diffusé sur M6 montrait plusieurs dérives dans une école musulmane nommée IDEAL, à Marseille : certaines matières étaient occultées, comme en SVT avec les cours sur la reproduction, aucun cours d'art ni de musique, le Coran pour unique livre d'apprentissage de la langue arabe. L'établissement abritait même en son sein une école clandestine, hors la loi. Mais impossible au moment où l'on boucle de savoir si cette école fait l'objet de mesures particulières depuis. Décidément, c'est un domaine où la transparence n'est pas de mise.

On le voit, les écoles hors contrat peuvent conduire à des dérives, ou du moins à des enseignements bien peu respectueux du socle commun de connaissances. La loi Gatel de 2018, puis la loi dite contre le séparatisme ont permis aux autorités de davantage contrôler ces écoles et de les fermer plus facilement. Certaines, comme l'école Al-Badr, à Toulouse (31), avaient donné lieu à plusieurs années de contentieux avec l'État. La loi contre le séparatisme a créé un régime de fermeture administrative des écoles non déclarées ou qui n'ont pas remédié aux défaillances constatées par l'administration. Mais pour le Cnal, ce n'est pas suffisant, et c'est prendre le problème à l'envers. « *On pourra toujours durcir les contrôles, une fois qu'elle est ouverte, c'est trop tard, et les pouvoirs publics sont mis devant le fait accompli* », alerte Rémy-Charles Sirvent. Plutôt que guérir, mieux vaut prévenir et éviter des ouvertures d'écoles hors contrat, qui poussent comme des champignons. Le Cnal dénonce une trop grande facilité pour ouvrir ce type d'établissement. En effet, l'école doit seulement assurer que « *l'objet de l'enseignement répond aux attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* », sans plus de précisions. Le Cnal préconise donc une modification de la loi en la matière (lire ci-dessous).

Le positionnement du ministère est bien flou sur ce sujet. Jean-Michel Blanquer se montre volontariste quand les écoles hors contrat participent du séparatisme islamiste. Il a annoncé début janvier avoir fermé 12 écoles hors contrat ces deux dernières années, mais le ministère n'a même pas pu nous préciser de quel type d'école il s'agit. En parallèle, il nomme Mark Sherringham à la tête du Conseil supérieur des programmes (CSP). Nomination symbolique : ce haut fonctionnaire est un fervent défenseur des écoles hors contrat. Le livre *L'École hors de la République. Enquête au coeur des réseaux de l'enseignement parallèle* révélait qu'il avait fait pression pour que des élèves d'une école hors contrat ultracatho obtiennent le bac alors qu'ils n'avaient pas le niveau... Les écoles hors contrat ont encore de beaux jours devant elles. ●



Contre le déni

Anne Denis, Yasmina Jaafar – Franc-Tireur – Mercredi 20 septembre 2023

Entretien avec Gilles Kepel

Né en juin 1955 à Paris, Gilles Kepel est professeur des universités, spécialiste de l'islam et du monde arabe contemporain. Il a publié plus de vingt ouvrages académiques sur ces sujets, traduits dans plusieurs langues.

Alors qu'Al-Qaïda menace de nouveau la France et la Suède, Gilles Kepel, l'un des meilleurs spécialistes de l'islam radical, publie un livre où il revient sur la difficulté d'alerter. Bien que respecté en France et à l'international, il raconte à Franc-Tireur son isolement au sein d'un monde universitaire dévoré par la « religion woke », le manque de soutien et de relève, et même les entraves qu'encourent ceux qui osent écrire, lucidement, sur ces sujets. Un déni académique qui se prolonge parfois sous la forme d'un aveuglement médiatique et politique. Le politologue balance sur la gauche Médine, le clientélisme de La France insoumise et les volte-face de Mélenchon... Il dénonce leur cynisme qui profite à l'extrême droite. Laquelle se régale de la crise migratoire.

Franc-Tireur. Votre dernier livre, *Prophète en son pays*, retrace les quatre décennies de votre carrière d'orientaliste et de spécialiste de l'islam contemporain. En même temps que le monde arabe, vous découvrez et identifiez dès vos débuts le phénomène islamiste. En quoi cela vous distingue-t-il de vos prédécesseurs ?

La génération d'orientalistes précédant la mienne – tels Maxime Rodinson ou Jacques Berque – s'est formée dans le contexte des indépendances, qu'elle a souvent accompagnées. Ancien officier des affaires coloniales devenu universitaire, Jacques Berque ne s'est jamais intéressé à l'islam politique, dont il niait la pertinence. C'est le même type de déni auquel j'ai été confronté à mes débuts en Égypte, en 1980. À cette époque, les cuistres tiers-mondistes, alors arbitres des élégances, considéraient que les Frères musulmans, sur lesquels je travaillais, étaient un non-sujet. Ils n'étaient pour eux que des suppôts du président égyptien Anouar el-Sadate, payés par l'impérialisme américain pour détourner les masses du juste combat émancipateur orchestré par Moscou. Quand ces militants, que j'étudiais, ont assassiné Sadate en 1981, les mêmes qui les ignoraient ont fait volte-face et ont voulu voir désormais, dans les Frères musulmans, l'expression des revendications tiers-mondistes, certes avec un vocabulaire religieux.

Vous vous êtes heurté à ce déni tout au long de votre parcours professionnel : à l'aveuglement des politiques mais aussi au poids des idéologies dominantes à l'Université, aujourd'hui « ravagée », dites-vous, par « la religion woke ».

J'ai certes pu mener ma carrière universitaire jusqu'au sommet, contrairement à Maxime Rodinson, bloqué très tôt par des mandarins qui n'aimaient pas sa manière de penser. J'ai exercé dans des établissements prestigieux, comme Sciences-Po et l'École normale supérieure (ENS) ; j'ai été consulté par plusieurs présidents de la République, dont Emmanuel Macron, et des chefs d'État étrangers, y compris dans le monde arabe. J'ai dirigé quarante-quatre thèses et enseigné à des milliers d'étudiants. Pourtant, mon master a été subrepticement supprimé en juin dernier à l'ENS, sans même que j'en sois averti. Je me retrouve *de facto* interdit d'enseignement. Je ne m'en plains pas personnellement, j'ai assez donné, mais je pense que les sujets dont je m'occupe restent majeurs. Or l'Université privilégie clairement, désormais, les enseignements décolonialistes.

Certains travaux, notamment ceux qui parlent lucidement de la question islamiste, ne sont donc plus les bienvenus à l'université ?

Ma chaire « Moyen-Orient Méditerranée » sera fermée à la fin de l'année. Les quelques mois supplémentaires demandés pour bénéficier de ma retraite complète m'ont été refusés par le président de l'université de PSL (Paris Sciences & Lettres). Un affront que l'on n'inflige en général qu'aux professeurs qui ont gravement démerité...

Un exemple d'alerte ignorée ?

En 2008, j'ai publié *Terreur et martyr*, dans lequel j'ai traduit et analysé le manifeste d'Abou Moussa al-Souri, jihadiste syrien inspirateur du mode opératoire de Daesh. Dans ce texte, cet ex-étudiant à Jussieu mixe le concept deleuzien d'une révolte « en rhizome », et la stratégie par le bas pour l'islamisme radical. Le livre est passé totalement inaperçu. Pourtant, quatre ans plus tard, à Toulouse, Mohamed Merah mettait très exactement en œuvre les préconisations de Soury. Le patron du renseignement d'alors, Bernard Squarcini, s'est complètement fourvoyé en invoquant la théorie inepte du « loup solitaire », ce qui nous a fait perdre trois ans. En 2014, mon livre *Passion française*, issu des enquêtes que nous avons menées, mes étudiants et moi, auprès d'une centaine de candidats de culture musulmane aux législatives de 2012, et documentant en profondeur « *la voix des cités* » a quant à lui été jugé socialement inacceptable. Il a fait l'objet d'une étonnante omerta médiatique, notamment de la part du journal *Le Monde*, qui a supprimé mon entretien au prétexte qu'il ne « *fonctionnait pas* » ! Nous étions pourtant quelques mois seulement avant les attentats de janvier 2015. Toutefois, ce travail a eu un lecteur – et lequel ! – : Michel Houellebecq, dont la fiction *Soumission* a été inspirée par mes livres. Invité sur France Inter le matin de sa parution, le 7 janvier 2015, il m'en crédite, et je reçois dans la foulée des SMS outrés de plusieurs collègues de l'université qui m'intiment « *de me désavouer d'avec lui* ». Trois heures plus tard, les frères Kouachi attaquaient la rédaction de *Charlie Hebdo*. La fiction percolait la réalité.

Le Conseil d'État a tranché en validant l'interdiction de l'abaya à l'école. Comment analysez-vous ce nouvel épisode ?

Il y a vingt ans exactement, je siégeais au sein de la commission Stasi [à l'origine de la loi de 2004 sur les signes religieux ostentatoires à l'école]. Nous avons compris que le port du voile à l'école était poussé par les Frères musulmans (l'UOIF à l'époque) pour créer une rupture et, de ce fait, des conditions de négociation favorables pour eux. Mais dès lors que nous nous sommes prononcés en faveur de l'interdiction, et que le gouvernement a suivi, ils ont reculé. Entre 2004 et 2020, ce n'était plus un enjeu dans les établissements scolaires financés par le contribuable. Depuis la défaite de Daesh, en revanche, la mouvance salafiste s'efforce de retrouver visibilité et popularité en victimisant les populations et en cherchant à les convaincre que la France veut contrôler le corps des musulmanes.

Certains les aident à le croire. Que pensez-vous du message que la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, Mathilde Panot, a posté en anglais sur X (ex-Twitter) le 8 septembre dernier, dans lequel elle dénonce « les discriminations à l'égard des jeunes musulmanes françaises » ?

C'est assez amusant de constater que l'anglais, langue de l'impérialisme américain quand j'étais jeune, est devenu celle de l'anti-impérialisme et de la gauche « woke » décoloniale. Le master qui remplace le mien à l'ENS a d'ailleurs été nommé « Sud Global », traduction du « *Global South* » qui serait doté d'une pertinence épistémologique face au Nord – comme jadis l'Est face à l'Ouest. Les contradictions internes de ce « Sud » sont évacuées, qu'il s'agisse de la pauvreté ou de l'absence de démocratie. Les putschistes pro-Poutine de Niamey sont-ils le nec plus ultra de la « Voix du Sud » ?

Pour en revenir à Mathilde Panot, elle ne voit sans doute dans ce discours qu'une possibilité de rafler des votes communautaires. Ce qui est un calcul cynique dans la perspective des prochaines élections municipales : dans les cités populaires, la participation électorale est si faible qu'en mobilisant une minorité surmotivée par des enjeux exacerbés, on peut l'emporter avec 200 voix.

Outre le clientélisme, voyez-vous dans cette stratégie la marque d'un entrisme idéologique ?

Quand j'étais jeune, j'ai été membre de la Ligue communiste révolutionnaire – sous les ordres du camarade Krasny, alias Edwy Plenel. Bien plus que la bourgeoisie, nous

détestions la secte rivale des lambertistes, où militait notamment Jean-Luc Mélenchon. C'était un peu le salafisme des trotskistes : tout y était interprété au pied de la lettre, en particulier l'entrisme, technique consistant à infiltrer des partis ou des obédiences diverses pour les contrôler. Ce qui imposait un propos tout de duplicité. Je m'en suis souvenu en observant l'intéressé : jusqu'en 2015 il tenait des propos condamnant le port du voile comme oppression de la femme, avant de participer, en 2019, à la manifestation contre l'« islamophobie » qui s'est tenue avenue de la République aux cris de « *Allahou Akbar!* ». J'ai vu dans ce virage à 180 degrés un atavisme du lambertisme : on ne dit pas ce qu'on pense être vrai mais ce qui permet de flatter une cible électorale particulière, qui pourrait vous servir de marchepied vers le pouvoir. Finalement, ce salafisme intellectuel a rencontré le vrai salafisme.

Le Pen et ses affidés n'ont même plus besoin de faire campagne, l'extrême gauche travaille pour elle.

Une stratégie payante pour LFI ?

Elle peut permettre à LFI de remporter des municipalités. Mais en radicalisant l'opposition qu'elle suscite, elle risque de nous conduire à une société dans laquelle ce qui nous sépare sera plus important que ce que nous avons en commun. Le « pacte de Médine » [entre le rappeur et LFI, EELV et le PCF, qui l'ont invité à leurs Journées d'été et à la Fête de l'Huma] exprime clairement cette volonté de l'extrême gauche de substituer les clivages identitaires à la lutte des classes. Mais si la lutte des classes a vocation à se résorber avec l'ascension sociale, les clivages identitaires perdurent, fournissant les votes en bloc que ces partis recherchent dans les cités. La gauche, qui hier appelait les individus issus de l'immigration à s'émanciper politiquement de leur identité d'origine pour se fondre dans l'identité française – ce que nos générations ont fait –, abandonne aujourd'hui cet idéal universaliste au profit d'un fromage électoral de court terme. Avec un effet miroir terrible : tout le monde s'en rend compte. Madame Le Pen et ses affidés n'ont même plus besoin de faire campagne, l'extrême gauche travaille pour elle.

On en est là, à un « pacte de Médine » ?

J'emploie à dessein cette expression. Elle désigne l'alliance que le Prophète a conclue avec les deux tribus arabes de la ville de Médine puis les trois prospères tribus juives. Au début, celles-ci étaient plutôt favorables à Mahomet, mais elles sont entrées en conflit avec lui, et ont fini massacrées...

À qui risque de profiter cette alliance cette fois ?

À l'extrême droite. À cette politique de la gauche correspond la volonté délibérée des salafistes de se rendre très visibles, pour marquer leur territoire. On le constate avec le nombre croissant d'abayas et de masques sanitaires faisant fonction de niqabs dans les rues de nombreuses villes de province, ce qui suscite des réactions exaspérées du reste de la population. J'appréhende la campagne électorale de 2027. Les affrontements ne se situent plus autour de programmes politiques, mais sur des enjeux de dogme politico-religieux, ce qui risque de mettre à mal la cohésion de la société. Et ce alors que la France bénéficie aujourd'hui de la croissance économique la plus dynamique d'Europe de l'Ouest.

La France est-elle armée pour répondre aux défis du « salafisme d'atmosphère » que vous décrivez ?

Je citerai deux institutions très intéressantes. D'une part, l'Institut français d'islamologie, encore en gestation. Consacré à l'islam classique, à la philosophie, à la littérature et au dogme, il permettra de montrer que les quinze siècles d'histoire culturelle musulmane ne sont pas réductibles à la vision rétroprojetée du frère-salafisme. D'autre part, le parquet national antiterroriste, qui fonctionne de façon remarquable et très efficace, permet de produire des savoirs précieux à destination de la justice et propres à influencer les décisions de l'État. On pourra le vérifier de nouveau lors du procès de Magnanville, qui s'ouvre le 25 septembre, concernant l'assassinat, en juin 2016, du couple de policiers poignardés sous

les yeux de leur jeune enfant. Ce terroriste [tué par le Raid après avoir revendiqué l'attaque au nom de Daesh] m'a ensuite condamné à mort, ainsi que plusieurs autres personnes, dans une vidéo postée sur Facebook.

Vous semblez plus pessimiste en ce qui concerne le réarmement intellectuel.

Je regrette profondément que les études arabes se soient à ce point réduites. Certes, apprendre l'arabe est difficile. Mais ceux qui objectent qu'il ne sert à rien de connaître cette langue pour comprendre l'islam en France, comme ne cesse de le répéter Olivier Roy, ne font que justifier leur propre ignorance, et ils nous privent des instruments pour comprendre la richesse d'une culture que les salafistes et autres prennent en otage, tandis que les institutions sont démunies pour leur répondre.

Comment interprétez-vous la prochaine visite du pape François à Marseille, axée sur la question migratoire ? Et l'opposition qu'elle suscite de la part des conservateurs ?

Sous les pontificats de Jean-Paul II et de Benoît XVI, la papauté était entièrement mobilisée sur son objectif de reconquérir, sur les ruines du communisme, l'immense territoire d'Europe de l'Est, dont elle avait été expulsée. C'est la raison pour laquelle Jean-Paul II avait été choisi. Aujourd'hui, l'enjeu est différent ; il est essentiellement démographique. Or les grandes réserves de fidèles se trouvent dans le tiers-monde. En Amérique latine, dont le pape François est issu, la ligne de faille la plus intense, c'est l'évangélisme. En Afrique, le concurrent c'est l'islam. Pour rendre l'Église plus attractive, le pape s'efforce donc de s'adresser à toutes les populations chrétiennes issues du monde colonisé et des diasporas de l'Amérique latine. Il s'agit de ne pas réduire le catholicisme au Nord, d'en faire aussi la religion du Sud. Mais la tâche est difficile, car le fonctionnement horizontal des deux religions dominantes au Sud – l'islam et le protestantisme évangélique – est parfaitement adapté au monde des réseaux sociaux, contrairement à la structure hiérarchique très léniniste de l'Église catholique.

Il est donc logique que le message tiers-mondiste de François agace les milieux conservateurs européen et américain, d'autant plus inquiets qu'ils fournissent les réserves financières de l'Église. Les cardinaux conservateurs accusent donc le pape d'en faire trop, notamment en ce qui concerne les migrations, redoutant de voir se diluer l'essence même du dogme catholique. Je note qu'il a signalé qu'il ne se rendait pas en France, mais à Marseille... mais rappelons-nous qu'il est jésuite !

L'arrivée de 11 000 migrants à Lampedusa met les pays européens sous pression. Le message d'ouverture du pape reste-t-il audible ?

L'arrivée massive de migrants à Lampedusa provient de la zone tunisienne de Sfax, d'où sont parties des centaines de bateaux, ce que ne pouvaient ignorer les autorités du pays et qu'elles n'ont pas empêché. D'abord parce que le président Saïed s'est montré très hostile aux Africains noirs, qu'il souhaite expulser pour des raisons de politique interne. Ensuite parce que cela permet d'exercer des pressions supplémentaires sur l'UE dans une logique de transaction financière. L'émotion en Europe va graduellement se dissiper, jusqu'à la prochaine fois. Mais le pape restera déchiré entre son soutien au Sud, d'où il est originaire (crucial pour le renouvellement démographique de l'Église face aux évangélistes protestants et à l'islam qui progressent à son détriment dans ces régions), et l'exaspération croissante de nombreux catholiques européens face à l'immigration incontrôlée. Ces derniers sont un petit nombre à l'échelle planétaire, mais ils contrôlent encore l'institution ecclésiastique et, surtout, les régions prospères qui alimentent le denier du culte.

